

NOTE D'ORIENTATION DE L'UNICEF

COMMENT LES BUREAUX RÉGIONAUX ET LES BUREAUX PAYS DE L'UNICEF
PEUVENT EFFECTUER UNE TRANSITION VERS DES PROGRAMMES EAH
RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Photo de couverture : © UNICEF/UNI309803/Afghanistan
Un garçon près des panneaux solaires installés pour fournir de l'eau potable à Hérat (Afghanistan).

NOTE D'ORIENTATION DE L'UNICEF

COMMENT LES BUREAUX RÉGIONAUX ET LES BUREAUX PAYS DE L'UNICEF
PEUVENT EFFECTUER UNE TRANSITION VERS DES PROGRAMMES EAH
RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Publié par
UNICEF
www.unicef.org

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Janvier 2022

unicef 
pour chaque enfant

Panneaux solaires installés pour fournir de l'eau potable au Kenya.





Des personnes collectent de l'eau d'un camion-citerne en Éthiopie.

© UNICEF/Éthiopie

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Il existe un besoin urgent et croissant d'investir dans la protection du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) contre les changements climatiques. À l'échelle mondiale, on reconnaît de plus en plus le potentiel du secteur à contribuer aux efforts d'atténuation des changements climatiques, grâce à la réduction des émissions, à l'augmentation de l'efficacité énergétique et hydrique des opérations ainsi qu'à la contribution à la récupération d'énergie. Mais il existe également un besoin spécifique et urgent de protéger le secteur lui-même, afin qu'il puisse répondre aux besoins des populations croissantes dans le monde si le climat change comme prévu dans les années à venir. La capacité d'adaptation devra être renforcée à tous les niveaux au cours des prochaines années ; les services doivent pouvoir continuer à fonctionner selon les besoins, malgré une incertitude et des pressions accrues, des conditions hydrologiques/hydrogéologiques changeantes et des événements météorologiques extrêmes plus fréquents. Se concentrer sur ces éléments essentiels aidera les services EAH à planifier pour l'avenir, en améliorant leur résilience aux changements climatiques – cela doit être au cœur de notre programmation EAH.

Le Cadre stratégique pour un développement résilient aux changements climatiques du secteur EAH est un outil sectoriel qui a été mis au point en 2014 et actualisé en 2017, en collaboration avec le Partenariat mondial de l'eau. La présente note d'orientation est ancrée dans ce cadre de collaboration avec GWP). Elle explore le raisonnement, guide et facilite la TRANSITION de l'UNICEF vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques d'ici à 2021.¹ Elle fournit au personnel EAH de l'UNICEF des points d'ancrage et des conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes fondés sur une compréhension globale des risques climatiques, dont la raison d'être s'appuie principalement sur le climat. Ce guide est destiné à être utilisé pour la programmation de l'UNICEF dans tous les contextes, y compris les conflits prolongés, les contextes fragiles ou humanitaires, ainsi que les contextes de développement. Nous espérons également qu'il inspirera et sera utile pour ceux qui élaborent des programmes EAH pour d'autres acteurs du secteur.

1. La transition de l'UNICEF vers un secteur EAH résilient aux changements climatiques est abrégée tout au long de cette note d'orientation en « la TRANSITION ».

Une jeune fille puise de l'eau en Afghanistan.



© UNICEF/Afghanistan

LES OBJECTIFS DE LA TRANSITION SONT TRIPLES :

1. Veiller à la durabilité, à la sécurité sanitaire et à la résilience face aux risques liés aux changements climatiques des infrastructures, des services et des comportements EAH. Cela va de pair avec l'utilisation durable, la protection et la gestion durables des eaux de surface et souterraines, ainsi qu'une gestion résiliente des déchets.
2. Veiller à ce que des programmes EAH résilients contribuent au renforcement de la résilience communautaire en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques. Pour atteindre cela, les inégalités de fourniture de services qui exposent les groupes vulnérables de façon disproportionnée aux menaces climatiques ou qui limitent leur capacité à réagir efficacement constituent le premier point à traiter. D'autres contributions EAH à la résilience communautaire peuvent être obtenues au travers du renforcement des capacités et en encourageant la génération de revenus, ainsi que la résilience alimentaire, énergétique et écosystémique.
3. Accompagner la transition vers un secteur EAH à faible émission de carbone, en améliorant l'efficacité des ressources en eau ainsi que l'efficacité énergétique et en garantissant, lorsque cela est possible, l'utilisation d'énergies renouvelables pour assurer le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou la production d'énergie à partir de déchets.

Des personnes puisent de l'eau d'un puits traditionnel en Mauritanie.



© UNICEF/Mauritania



© UNICEF/UN174782/Djibouti

POURQUOI LA TRANSITION ?

L'UNICEF doit continuer à évoluer dans sa façon de travailler pour être en mesure de préserver sa capacité à atteindre les personnes les plus vulnérables et de maintenir ses réalisations.

Il est impératif de lutter contre les changements climatiques dans le cadre des efforts globaux visant à accroître l'efficacité, la durabilité et l'équité dans l'accès et l'utilisation des installations d'eau et d'assainissement, ainsi que le maintien de comportements sains en matière d'assainissement et d'hygiène.

Les engagements financiers mondiaux et des donateurs en faveur du développement évoluent également. L'UNICEF peut démontrer sa capacité à continuer à remplir son mandat principal envers les enfants tout en utilisant ses dépenses annuelles en faveur de l'EAH (1 milliard de dollars des États-Unis) pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques. L'UNICEF a le pouvoir de mobilisation, l'avantage comparatif, le potentiel et l'impératif de transformer son programme EAH en un programme mondial et résilient aux changements climatiques.

Une fille collecte de l'eau au fond d'un puits dans une zone rurale du district de Padjourah (Djibouti).

EST-CE RENTABLE ?

L'augmentation de la résilience du secteur EAH peut nécessiter des investissements initiaux plus importants avant de pouvoir obtenir des bénéfices à moyen et long terme. Un exemple simple est la construction de nouvelles latrines surélevées, qui auraient un coût initial plus élevé, mais serait moins susceptible d'être détruite en cas de fortes inondations. Selon une étude récente de la Banque mondiale², le coût du renforcement de la résilience climatique des infrastructures dans les pays à revenu faible ou intermédiaire est faible par rapport aux besoins totaux en infrastructures.

Les coûts supplémentaires pour garantir que les nouveaux actifs liés à l'eau et à l'assainissement sont résilients aux changements climatiques se situeraient entre 0,9 et 2,3 milliards de dollars par an. Bien que ces investissements ne soient pas négligeables, ils représentent environ 1 % des besoins d'investissement de base dans les infrastructures et réduiraient de 50 % le risque de dommages aux nouvelles infrastructures. Les avantages potentiels de l'intégration de la résilience dans les programmes EAH sont donc énormes.

2. Hallegatte, S. et al., Lifelines: « The Resilient Infrastructure Opportunity » (Lifelines : Pour des infrastructures plus résilientes). Série infrastructures durables, Groupe de la Banque mondiale, 2019. Disponible [ici](#).



Système d'approvisionnement en eau alimenté à l'énergie solaire (Afghanistan).

© UNICEF/Afghanistan

QUAND LA TRANSITION SE PRODUIT-ELLE ?

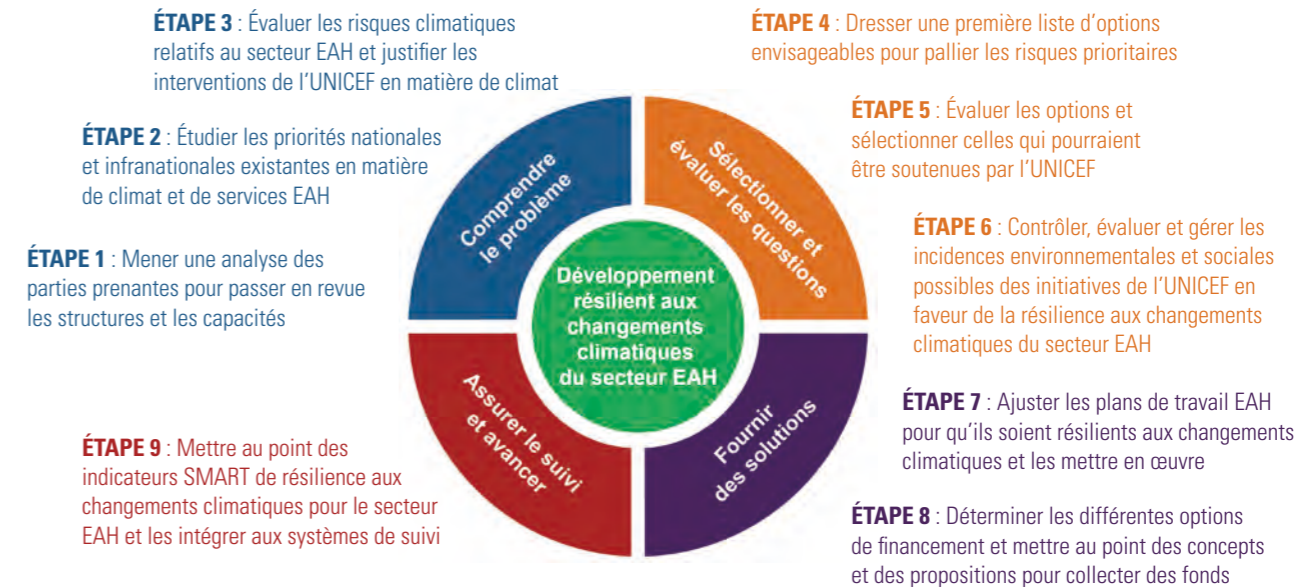
Avant la fin de l'année 2021. La TRANSITION peut se produire à tout moment dans le cycle de programmation national. Cependant, idéalement, l'analyse de l'environnement favorable, des risques climatiques et de la justification climatique des programmes EAH doit être intégrée dans l'analyse de situation des bureaux pays, et les résultats fondés sur les risques inclus dans les notes de stratégie du programme, le descriptif de programme pays, le plan de gestion du programme pays et, par conséquent,

dans les plans de travail annuels. Un excellent moment pour ajuster formellement le programme pays, sur la base d'une meilleure compréhension des risques climatiques dans le secteur EAH, serait au cours de l'examen à mi-parcours du programme pays. Mais chaque bureau pays peut démarrer la TRANSITION en introduisant les éléments nécessaires dans ses plans de travail annuels, qui sont élaborés conjointement avec le gouvernement et les partenaires sectoriels.

COMMENT CELA SE PASSERA-T-IL ?

Le siège et les bureaux régionaux de l'UNICEF sont prêts à fournir un soutien à tout pays pour mettre en œuvre la TRANSITION. Les partenariats mondiaux et régionaux existants soutiendront également la TRANSITION, et une fonction d'assistance mondiale est mise à disposition en appui aux bureaux pays. La présente note d'orientation décrit neuf étapes pour

faciliter la TRANSITION, qui peuvent être regroupées pour une mise en œuvre plus facile (par exemple, les étapes 1 à 5 peuvent être réalisées en effectuant une évaluation tenant compte des risques avec l'outil d'analyse des goulots d'étranglement inhérents au secteur EAH (« WASH BAT »). Ces neuf étapes sont décrites comme suit :



Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la TRANSITION seront mesurés chaque année par le biais des questions de suivi stratégique (SMQ) de l'UNICEF, entre autres. Des études de cas seront également élaborées et diffusées afin de favoriser l'échange de

connaissances et de partager les enseignements tirés. Dans l'immédiat, les bureaux régionaux recenseront les principaux points d'ancrage de la programmation et définiront les pays à soutenir en priorité, en coordination avec le siège de l'UNICEF.

INTÉGRER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS NOTRE RÉPONSE À LA COVID-19

AL'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène est le fondement de la santé et de la survie et permet d'atténuer les risques contre les épidémies et en réduire la propagation. Pour assurer une réponse efficace contre la COVID-19, les services d'approvisionnement en eau, que ce soit au niveau des foyers, des communautés, des écoles ou des établissements de santé, doivent être durables, accessibles, sûrs et abordables afin de faciliter l'hygiène des mains, le nettoyage, la désinfection et de permettre la distanciation physique des personnes qui vont recueillir de l'eau. Ces pratiques essentielles sont pratiquement impossibles lorsque l'eau est rare et que les points d'eau sont surpeuplés.

Alors que nous faisons face à la pandémie, nos interventions doivent non seulement répondre aux besoins immédiats et à court terme, mais aussi être liées à des solutions à long terme. Le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies a demandé que les interventions de lutte contre la COVID-19 « reconstruisent en mieux ». Pour ce faire, nous devons nous assurer qu'elles intègrent les risques liés aux changements climatiques afin de renforcer la résilience des services EAH et des communautés qui en dépendent. Si nous ne le faisons pas, les communautés déjà vulnérables seront exposées à des risques supplémentaires dans les décennies à venir.

Le personnel de l'UNICEF inspecte un système fonctionnant à l'énergie solaire nouvellement installé à Sa'ada, au Yémen.



© UNICEF/UN0163952/Fuad



Station d'épuration des eaux usées dans le camp de réfugiés de Za'atari (Jordanie).

© UNICEF/Jordanie

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE – L'ENGAGEMENT DE L'UNICEF EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	13
2. TRANSITION DE L'UNICEF VERS DES PROGRAMMES EAH RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	19
2.1 EN QUOI CONSISTE LA TRANSITION ?	20
2.2 POURQUOI LA TRANSITION EST-ELLE NÉCESSAIRE ?	24
2.3 LA TRANSITION EST-ELLE RENTABLE ?	27
2.4 QUAND LA TRANSITION SE PRODUIT-ELLE ?	30
3. THÉORIE DU CHANGEMENT	33
4. RÉALISER LA TRANSITION VERS DES PROGRAMMES EAH RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	37
ÉTAPE 1 : MENER UNE ANALYSE DES PARTIES PRENANTES POUR PASSER EN REVUE LES STRUCTURES ET LES CAPACITÉS	40
ÉTAPE 2 : ÉTUDIER LES PRIORITÉS NATIONALES ET INFRANATIONALES EXISTANTES EN MATIÈRE DE CLIMAT ET DE SERVICES EAH	43
ÉTAPE 3 : ÉVALUER LES RISQUES CLIMATIQUES RELATIFS AU SECTEUR EAH ET JUSTIFIER LES INTERVENTIONS DE L'UNICEF EN MATIÈRE DE CLIMAT	46
ÉTAPE 4 : DRESSER UNE PREMIÈRE LISTE D'OPTIONS ENVISAGEABLES POUR PALLIER LES RISQUES PRIORITAIRES	50
ÉTAPE 5 : ÉVALUER LES OPTIONS ET SÉLECTIONNER CELLES QUI POURRONT ÊTRE SOUTENUES PAR L'UNICEF	53
ÉTAPE 6 : CONTRÔLER, ÉVALUER ET GÉRER LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POSSIBLES DES INITIATIVES DE L'UNICEF EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU SECTEUR EAH	56
ÉTAPE 7 : AJUSTER LES PLANS DE TRAVAIL EAH POUR QU'ILS SOIENT RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES METTRE EN ŒUVRE	58
ÉTAPE 8 : DÉTERMINER LES DIFFÉRENTES OPTIONS DE FINANCEMENT ET METTRE AU POINT DES CONCEPTS ET DES PROPOSITIONS POUR COLLECTER DES FONDS	59
ÉTAPE 9 : METTRE AU POINT DES INDICATEURS SMART DE RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE SECTEUR EAH	62
5. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE L'APPUI TECHNIQUE POUR RÉALISER LA TRANSITION	65
6. GRANDES ÉTAPES, SUIVI, ET RÔLES DU SIÈGE ET DES BUREAU RÉGIONAUX	71
ANNEXES	75
ANNEXE 1 : LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES QUESTIONS DE SUIVI STRATÉGIQUE (SMQ) DE L'UNICEF	77
ANNEXE 2 : SOURCES D'INFORMATION PERTINENTES SUR L'EAU/L'ASSAINISSEMENT ET LES RISQUES CLIMATIQUES	79
ANNEXE 3 : LISTES DE CONTRÔLE POUR DES ENVIRONNEMENTS PROPICES AUX PROGRAMMES EAH RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	80



L'ENGAGEMENT DE L'UNICEF À LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les enfants ont besoin d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) pour survivre et s'épanouir. Cela est vrai aussi bien en période de stabilité qu'en période de crise, dans les communautés urbaines comme rurales, et dans tous les pays du monde. Le secteur EAH est important en soi et est également nécessaire pour obtenir de bons résultats pour les enfants, notamment en matière de santé, de nutrition et d'éducation. Les filles et les femmes sont particulièrement touchées par le manque de services EAH, tout comme les personnes handicapées.

La *Stratégie de l'UNICEF pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène*³ guide la contribution globale de l'organisation à la réalisation du sixième objectif de développement durable (ODD), qui vise à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable d'ici à 2030. La Stratégie indique qu'un engagement fort est nécessaire pour s'adapter aux changements climatiques et suivre les normes environnementales et sociales, tout en continuant à mettre la priorité sur l'aide accordée à chaque enfant pour accéder aux services EAH, y compris dans les écoles, les centres de santé, et les situations humanitaires.

3. UNICEF, « Strategy for Water, Sanitation and Hygiene 2016-2030 » (Stratégie pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour la période 2016-2030). UNICEF, 2016. Disponible [ici](#).



Une fille transporte son récipient d'eau en Éthiopie.

© UNICEF/Éthiopie

Il existe un besoin (mais aussi une opportunité) urgent et croissant d'investir dans la protection du secteur EAH contre les changements climatiques. À l'échelle mondiale, on reconnaît de plus en plus le potentiel du secteur à contribuer aux efforts d'atténuation des changements climatiques, grâce à la réduction des émissions, à l'augmentation de l'efficacité énergétique et hydrique des opérations ainsi qu'à la contribution à la récupération d'énergie. Mais il existe également un besoin spécifique et urgent de protéger le secteur lui-même, afin qu'il puisse répondre aux besoins des populations croissantes dans le monde si le climat change comme prévu dans les années à venir. La capacité d'adaptation devra être renforcée à tous les niveaux au cours des prochaines années ; les services doivent pouvoir continuer à fonctionner selon les besoins, malgré une incertitude et des pressions accrues, des conditions hydrologiques/hydrogéologiques changeantes et des événements météorologiques extrêmes plus fréquents. Se concentrer sur ces éléments essentiels aidera les

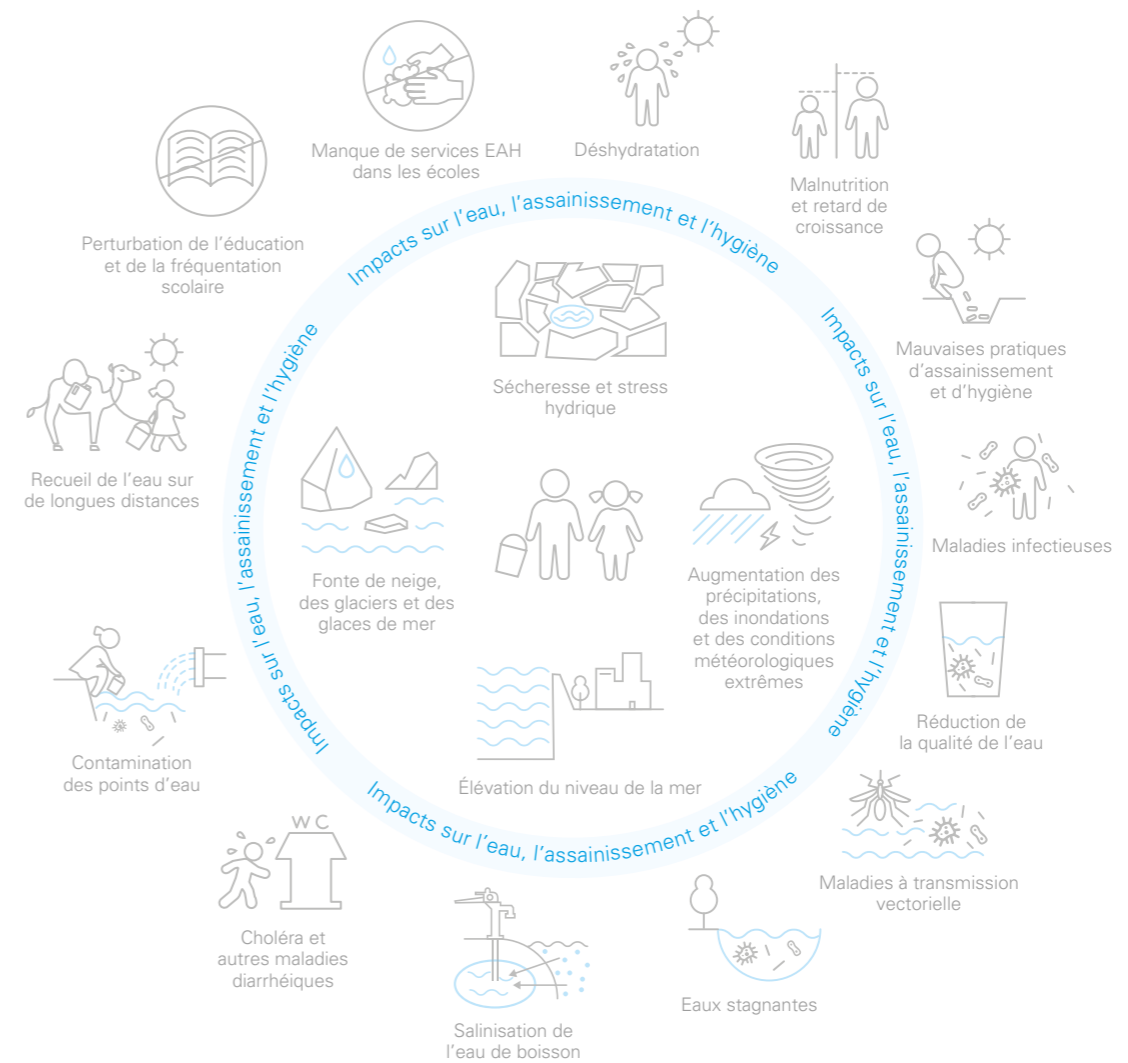
services EAH à planifier pour l'avenir, en améliorant leur résilience aux changements climatiques – cela doit être au cœur de notre programmation EAH.

Les changements climatiques ont déjà des impacts négatifs sur les économies, les moyens de subsistance et l'environnement par le biais des sécheresses, inondations, élévation du niveau de la mer, fonte glaciaire et changements dans les régimes pluviométriques à travers le monde.

Dans de nombreux endroits, ces impacts sont déjà ressentis par les communautés, les services et les programmes de développement eux-mêmes, qui sont souvent mal préparés à répondre à ces menaces.

Ces impacts peuvent causer des pertes et des dommages considérables, parfois dévastateurs pour l'approvisionnement et la fourniture de services EAH fiables, et affecter de nombreux autres secteurs, notamment la santé, la nutrition, la protection de l'enfance et l'éducation.

Figure 1 : L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES SERVICES EAH ET LES ENFANTS⁴



Ces infographies ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les impacts des changements climatiques varient considérablement selon le contexte et le moment où ils se produisent, ainsi que les caractéristiques spécifiques de l'événement. Ces images n'impliquent ni force d'association ni causalité.

4. Tiré de UNICEF, « Thirsting for a Future: Children and Water in a Changing Climate » (Soif d'avenir: l'eau et les enfants face aux changements climatiques). UNICEF, 2017. Disponible [ici](#).

L'année 2015 a été une étape clé pour la coopération au développement. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été adopté et prévoit des ODD visant à « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » (ODD 6) et à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » (ODD 13). Cette même année, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a également été adopté et, un an plus tard, l'Accord de Paris est entré en vigueur, en s'appuyant sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Parallèlement à ces processus mondiaux, la stratégie EAH de l'UNICEF (2016-2030) a été élaborée, reconnaissant la menace que les changements climatiques représentent pour les enfants et leur famille ainsi que pour les services EAH sur lesquels ils comptent. L'UNICEF a également fait de la résilience aux changements climatiques une priorité de son Plan stratégique actuel⁵, à travers le groupe d'objectifs 4 : « Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre ».

Mis au point en 2017, le Cadre stratégique pour un développement résilient aux changements climatiques du secteur EAH et les orientations techniques

associées aux fins de mise en œuvre forment un outil sectoriel qui a été élaboré dans le cadre d'une collaboration entre le Partenariat mondial de l'eau (GWP) et l'UNICEF.

Les quatre quadrants du Cadre sont illustrés à la figure 2 ci-après.

Figure 2 : CADRE STRATÉGIQUE POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU SECTEUR EAH



Une mère et son enfant traversent les eaux de crue en Bolivie.



© UNICEF/UNI28339/Bolivie



© UNICEF/Kenya

Approvisionnement en eau dans le nord du Kenya.

Sur la base de ce Cadre, l'UNICEF s'est engagé à réorienter sa programmation EAH vers un programme mondial résilient aux changements climatiques d'ici à 2021. En conséquence, l'UNICEF surveillera et fournira des résultats EAH résilients aux changements climatiques, contribuant ainsi à la réduction des émissions là où cela est techniquement possible⁶. L'organisation veillera à ce que ses dépenses EAH, d'environ 1 milliard de dollars É.-U. par an, soient des dépenses dites « vertes ».

L'accent mis par l'UNICEF sur l'équité dans l'ensemble des programmes EAH doit être maintenu, et il doit continuer à garantir que l'équité est systématiquement prise en compte par les gouvernements et les partenaires du secteur EAH. Les stratégies de l'UNICEF pour l'eau et l'assainissement⁷ et d'autres conseils techniques spécifiques sont disponibles pour fournir des explications et des conseils détaillés, par exemple sur la manière de terminer les travaux inachevés liés aux cibles EAH des objectifs du Millénaire pour le développement, destinés à ne laisser personne de côté, tout en jouant un rôle clé de plaidoyer dans des domaines tels que les finances publiques, l'équité et l'atténuation des risques.

Tandis que le Cadre stratégique pour un développement

résilient aux changements climatiques du secteur EAH est un outil sectoriel, le but de la présente note d'orientation est d'expliquer le raisonnement derrière la transition de l'UNICEF vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques d'ici à 2021⁸, la faciliter, la guider et la soutenir.

Ce document fournit au personnel EAH de l'UNICEF des points d'ancrage et des conseils pour la conception et la mise en œuvre de programmes fondés sur une compréhension globale des risques climatiques, et qui placent une justification climatique claire au cœur des activités. Pour ce faire, la note d'orientation adapte l'approche structurée du Cadre stratégique aux processus internes et aux cycles de planification de l'UNICEF⁸. Elle est destinée à être utilisée pour la programmation de l'UNICEF dans tous les contextes, y compris les conflits prolongés, les contextes fragiles ou humanitaires, ainsi que les contextes de développement.

Nous espérons également qu'elle inspirera les partenaires et les donateurs qui élaborent leurs propres programmes EAH résilients aux changements climatiques, ainsi que d'autres programmes et divisions au sein de l'UNICEF, et qu'elle leur sera utile dans le cadre de la TRANSITION plus générale de l'organisation vers une politique et une programmation résiliente aux changements climatiques.

6. Au début d'une intervention d'urgence, les programmes EAH de l'UNICEF respecteront le principe consistant à « ne pas nuire » ainsi que les principes environnementaux. Il s'agit d'éviter ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) autant que techniquement possible. Dans le contexte de crises prolongées, on s'attend à ce que cette TRANSITION soit largement appliquée aux programmes EAH de l'UNICEF.

7. UNICEF, « UNICEF's game plan to end open defecation » (Plan stratégique de l'UNICEF pour mettre fin à la défécation à l'air libre). UNICEF, 2018. Disponible [ici](#). Et Feuille de route pour l'eau de l'UNICEF : accès universel à des services durables d'approvisionnement en eau à l'horizon 2030. UNICEF, 2020. Disponible [ici](#).

8. La transition de l'UNICEF vers un secteur EAH résilient aux changements climatiques est abrégée tout au long de cette note d'orientation en « la TRANSITION ».



TRANSITION DE L'UNICEF
VERS DES PROGRAMMES
EAH RÉSILIENTS AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2.1 EN QUOI CONSISTE LA TRANSITION ?

Les changements climatiques sont une menace fondamentale pour le développement, en particulier pour les enfants les plus pauvres. Il existe donc une demande claire de nouvelles perspectives et de solutions innovantes à ce problème. Dans ce contexte, la résilience peut être définie comme la capacité des individus et des systèmes à anticiper les effets négatifs des chocs et des stress (y compris des catastrophes naturelles et changements climatiques), à s'y adapter et à s'en remettre d'une manière qui réduit la vulnérabilité, protège les moyens de subsistance, accélère et soutient le relèvement, et appuie le développement économique et social, tout en préservant l'intégrité culturelle⁹. La résilience implique également l'amélioration de la capacité de

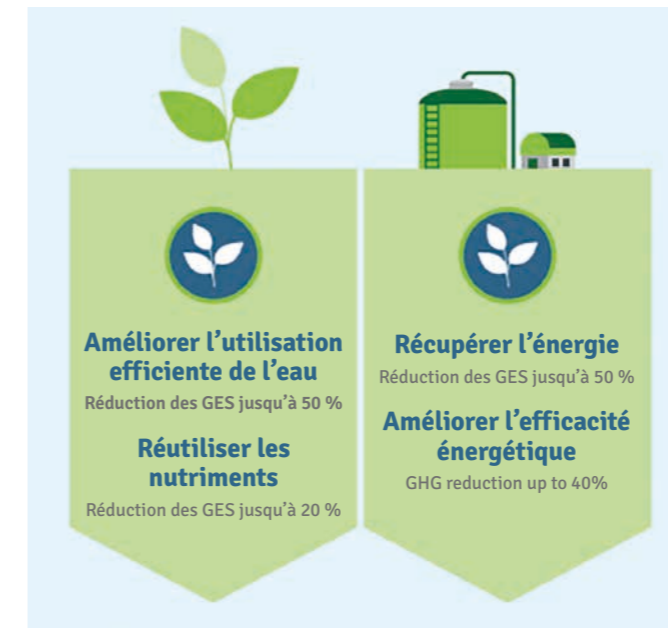
changer la façon dont les ressources sont gérées et les services sont fournis quand les conditions changent de manière imprévue, le cas échéant.

Le développement résilient aux changements climatiques implique des mesures et des activités qui apporteront des avantages dans le cadre de scénarios climatiques potentiels et qui sont aptes à faire face aux incertitudes quant aux conditions futures. Il diffère des modèles de développement « traditionnels » en ce qu'il examine et traite activement les risques climatiques potentiels existants et futurs, en tirant parti des possibilités de promouvoir un développement à faible intensité de carbone.

9. Les interprétations et les définitions varieront d'une organisation à l'autre. Par exemple, l'UNICEF évoque la capacité des enfants, des ménages, des communautés et des systèmes à anticiper, gérer et surmonter les chocs et les stress cumulatifs, tandis que le GWP définit la résilience comme étant la capacité d'un système social ou écologique à résister, absorber, s'adapter et se remettre des effets d'un aléa (climatique) en temps opportun et de manière efficace, tout en conservant la même structure de base et les mêmes modes de fonctionnement.

Système de pompage d'eau à énergie éolienne en Colombie.

Figure 3: OPTIONS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE POUR LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT¹⁰



10. Tiré de Ballard et al., « Roadmap to a Low-Carbon Urban Water Utility » (Feuille de route pour un service urbain d'approvisionnement en eau à faible émission de carbone). IWA, 2018. Disponible [c].

LES OBJECTIFS DE LA TRANSITION SONT TRIPLES :

OBJECTIF 1

Veiller à la durabilité, à la sécurité sanitaire et à la résilience face aux risques liés aux changements climatiques des infrastructures, des services et des comportements EAH. Cela va de pair avec l'utilisation durable, la protection et la gestion durables des eaux de surface et souterraines, ainsi qu'une gestion résiliente des déchets.

OBJECTIF 2

Veiller à ce que des programmes EAH résilients contribuent au renforcement de la résilience communautaire en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques. Pour atteindre cela, les inégalités de fourniture de services qui exposent les groupes vulnérables de façon disproportionnée aux menaces climatiques ou qui limitent leur capacité à réagir efficacement constituent le premier point à traiter. D'autres contributions EAH à la résilience communautaire peuvent être obtenues au travers du renforcement des capacités et en encourageant la génération de revenus, ainsi que la résilience alimentaire, énergétique et écosystémique.

OBJECTIF 3

Accompagner la transition vers un secteur EAH à faible émission de carbone, en améliorant l'efficacité des ressources en eau ainsi que l'efficacité énergétique et en garantissant, lorsque cela est possible, l'utilisation d'énergies renouvelables pour assurer le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, afin de diminuer les émissions de GES ou la production d'énergie à partir de déchets.



© UNICEF/Colombie

Le tableau 1 ci-dessous décrit les exigences des bureaux pays de l'UNICEF pour passer à des programmes EAH résilients aux changements climatiques, sur la base des trois objectifs de la TRANSITION.¹¹

Tableau 1 : CONDITIONS À REMPLIR PAR LES BUREAUX PAYS POUR RÉALISER LA TRANSITION VERS DES PROGRAMMES EAH RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIF DE LA TRANSITION	EXIGENCES INDICATIVES	
LES TROIS OBJECTIFS	✓	Le pays a entrepris une analyse des risques EAH et comprend quels sont les risques climatiques les plus critiques pour les services EAH et les communautés.
	✓	Des données sont régulièrement collectées concernant les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau et les services EAH.
	✓	Le pays est en train de construire une relation de cause à effet solide et une justification climatique robuste. Le pays a évalué les options possibles pour faire face aux risques mis en évidence (pour réduire l'exposition et la vulnérabilité et/ou augmenter les capacités) aux niveaux national, sous-national et local et a convenu d'une voie à suivre claire pour atteindre les objectifs 1, 2 et 3 de la TRANSITION vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques.
	✓	Un ensemble d'indicateurs SMART (ainsi qu'une méthodologie de mesure) a été élaboré pour les options définies, afin de suivre les résultats de la mise en œuvre des programmes EAH résilients aux changements climatiques.
OBJECTIF 1 Veiller à la durabilité, à la sûreté et à la résilience aux risques climatiques des infrastructures, des services et des comportements au sein du secteur EAH ¹²	✓	Les programmes d'assainissement sont conçus en fonction des risques climatiques particuliers auxquels sont confrontées les communautés ciblées.
	✓	En particulier dans les zones où l'eau est rare, les programmes examinent d'autres aspects des réformes multisectorielles afin de parvenir à une utilisation plus rationnelle de l'eau, en donnant la priorité à l'eau potable. Les programmes portent sur la gestion de la demande en eau et la protection des sources d'eau au niveau des bassins.
	✓	Les programmes de l'UNICEF renforcent les services EAH qui sont résilients aux changements climatiques (par le biais d'interventions directes ou indirectes).
OBJECTIF 2 Veiller à ce que des programmes EAH résilients contribuent au renforcement de la résilience communautaire en matière d'adaptation aux effets des changements climatiques	✓	Le pays a fixé comme cibles prioritaires les zones les plus touchées par les aléas climatiques où les niveaux de service sont faibles et où les populations et les systèmes sont les plus vulnérables (par exemple, il cible les communautés dans les zones inondables associées à de faibles niveaux de services d'assainissement, et les communautés dans les zones où l'eau est rare et sujettes à la sécheresse avec de faibles niveaux de service d'approvisionnement en eau) et où la population est déjà confrontée à de nombreuses inégalités ¹³ et à des taux élevés de pauvreté.
	✓	Lors de la conception des programmes EAH, les équipes évaluent comment favoriser et maintenir la génération de revenus et/ou la sécurité alimentaire des ménages (par exemple, en réutilisant l'eau, notamment pour l'agriculture) dans les zones touchées par les changements climatiques.
OBJECTIF 3 Œuvrer à promouvoir un secteur EAH à faibles émissions de carbone	✓	La fourniture de services EAH contribue à réduire les émissions en utilisant des énergies renouvelables, avec des impacts environnementaux positifs. Les services et activités EAH au niveau communautaire sont conçus pour minimiser les émissions de GES (par exemple, grâce à l'installation de pompes efficaces).
	✓	Les programmes EAH contribuent à accroître l'utilisation efficace de l'eau et l'efficacité énergétique (par exemple, par l'alimentation en électricité des infrastructures hydrauliques et le traitement des eaux pluviales et usées).
	✓	Les processus d'assainissement et de traitement des eaux usées contribuent à la récupération d'énergie.

Le tableau 2 ci-dessous présente d'autres points que l'UNICEF peut viser dans sa transition vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques, bien que ceux-ci ne soient pas indispensables.

Tableau 2 : AUTRES ÉLÉMENTS ESSENTIELS À PRENDRE EN COMPTE PAR LES BUREAUX PAYS DE L'UNICEF QUI RÉALISENT LA TRANSITION VERS DES PROGRAMMES EAH RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

✓	L'approche « TRANSITION » est adoptée par tous les partenaires sectoriels – ou inspire d'autres partenaires sectoriels à prendre des mesures similaires – et est approuvée et menée par le gouvernement.
✓	Le Plan national d'adaptation du pays suit un processus multisectoriel qui inclut l'EAH parmi les principales priorités.
✓	Le pays met activement en œuvre des mesures d'atténuation pour réduire les émissions de carbone, y compris dans le secteur EAH.
✓	Les objectifs EAH pour l'adaptation et l'atténuation sont prévus au titre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) du pays à l'Accord de Paris.
✓	Les stratégies et plans EAH intègrent la résilience climatique et les priorités fixées dans les plans nationaux d'adaptation ainsi que les stratégies d'atténuation.
✓	Le pays a défini des mécanismes de financement climatique appropriés et innovants, y compris des options bilatérales et multilatérales, et a exploré différentes options avec le secteur privé.

11. Remarque: Ce sont des éléments essentiels des neuf étapes proposées plus loin dans le document pour la mise en œuvre de la TRANSITION, qui reconnaissent que l'utilisation de technologies ou d'approches EAH à faible émission de carbone pourrait ne pas être réalisable dans les étapes initiales d'une intervention d'urgence.
12. Et que les garanties environnementales et sociales nationales (lorsqu'elles existent) ou de l'UNICEF ont été respectées.
13. Réduire ces inégalités dès maintenant – en fournissant aux enfants les plus pauvres un accès à l'eau potable, à des services d'assainissement adéquats et à une bonne hygiène ; à une bonne nutrition et à la sécurité alimentaire ; à des systèmes de santé solides et accessibles ; et à des systèmes de protection de l'enfance et de protection sociale fonctionnels – donnera aux enfants défavorisés une meilleure base pour faire face aux effets des changements climatiques à l'avenir. Il sera également moins probable que les inégalités d'aujourd'hui soient exacerbées par les changements climatiques.

Des récipients d'eau sont remplis à un kiosque avec de l'eau provenant d'un système à énergie solaire (Soudan du Sud).



© UNICEF/UN285739/Soudan du Sud

2.2 POURQUOI LA TRANSITION EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

Les effets des changements climatiques intensifient les multiples risques qui contribuent à l'actuelle crise mondiale de l'eau. La quantité et la qualité de l'eau s'en trouvent affectées, les réserves d'eau contaminées et les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement perturbés. La hausse des températures, l'évolution des régimes de précipitations, l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sécheresses, des inondations et des tempêtes, la fonte des neiges et des glaces ainsi que l'élévation du niveau de la mer menacent tous les services EAH dont les enfants dépendent, tout en mettant à mal les bons comportements essentiels en matière d'hygiène.

Ajoutées à cette pression, l'industrialisation et les tendances démographiques augmentent les besoins de consommation, et la demande globale d'eau continue d'augmenter tandis que les réserves d'eau douce diminuent dans de nombreuses régions du monde. Près de 160 millions d'enfants vivent déjà dans des zones où la sécheresse est élevée ou extrêmement élevée. Plus de 270 millions vivent dans des zones extrêmement inondables, dans des pays où moins de

la moitié de la population a accès à des installations d'assainissement améliorées¹⁴. D'ici à 2040, on estime qu'un enfant sur quatre – soit 600 millions – vivra dans des zones soumises à un stress hydrique extrême¹⁵. Et malheureusement, ce sont les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés qui souffriront le plus. Si l'UNICEF veut préserver sa capacité d'atteindre les personnes les plus vulnérables, il doit élargir son champ d'action et changer sa façon de travailler.

Certains ODD sont spécifiquement axés sur l'eau et l'assainissement (ODD 6) et sur l'action pour le climat (ODD 13). Ils présentent donc une réelle occasion de répondre aux besoins en matière d'EAH tout en fournissant des mesures d'adaptation efficaces et à faible émission de carbone, afin de répondre à la crise climatique mondiale. En effet, les actions relatives à l'EAH et au climat sont étroitement liées ; il est possible d'obtenir des résultats EAH résilients aux changements climatiques, ainsi que de prendre des mesures de lutte contre les changements climatiques liées au secteur EAH. La figure 4 illustre l'interdépendance des ODD 6 et 13.



Une femme s'occupe de ses cultures irriguées dans le cadre d'un système à usages multiples à Madagascar.

14. UNICEF, « Thirsting for a Future: Children and Water in a Changing Climate », UNICEF, 2017. Disponible [ici](#).
15. Ibid.



© UNICEF/Madagascar

Figure 4 : INTERDÉPENDANCES DE L'ODD 6 ET DE L'ODD 13

 PRENDRE DES MESURES URGENTES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS		 ODD 6 / CONTRIBUTIONS DES PROGRAMMES EAH
13.1	Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	<ul style="list-style-type: none"> Les infrastructures, les services et les comportements EAH sont durables, sûrs et résilients face aux risques liés aux changements climatiques Des systèmes EAH résilients contribuent à renforcer la résilience communautaire et la capacité d'adaptation aux changements climatiques
13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	<ul style="list-style-type: none"> Les risques climatiques du secteur EAH sont mis en évidence pour ce dernier et les communautés, et sont abordés dans des politiques, stratégies et plans sectoriels nationaux et infranationaux Les acteurs EAH œuvrent pour un secteur à faible émission de carbone utilisant des énergies renouvelables, augmentant l'efficacité des opérations et générant de l'énergie à partir des déchets
13.3	Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	<ul style="list-style-type: none"> Les acteurs EAH abordent les questions liées aux capacités humaines et institutionnelles autour des changements climatiques et de ses impacts sur le secteur Les innovations EAH sur la cartographie et la mise en valeur durable des ressources en eaux souterraines contribuent à sensibiliser et à alimenter les systèmes d'alerte précoce Par le biais de clubs environnementaux dans les écoles et du renforcement des programmes d'éducation en matière d'EAH et de climat, le programme EAH dans les écoles résilient aux changements climatiques s'appuie sur le rôle des enfants en tant qu'agents de changement, pour sensibiliser la population au niveau des communautés et au-delà
13.A	Mettre en œuvre l'engagement [...] de mobiliser ensemble [...] 100 milliards de dollars par an [...] et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel [...]	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur EAH réforme ses programmes pour contribuer à l'investissement vert Le secteur EAH aide à combler le déficit actuel des propositions de financement climatique dans le domaine de l'eau/ assainissement lié à la santé
13.B	Raising capacity for effective climate change-related planning and management	<ul style="list-style-type: none"> [Renforcer les] capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion

Le secteur EAH a besoin d'un changement de paradigme sans précédent si l'on souhaite efficacement mettre l'accent sur la résilience aux changements climatiques dans tous les programmes, processus, procédures, achats, décaissements et, en fin de compte, résultats. Les engagements financiers mondiaux et des donateurs en faveur du développement prennent la même direction : l'architecture de financement de la

lutte contre les changements climatiques a évolué, en particulier au cours de la dernière décennie, et les économies avancées ont officiellement convenu de mobiliser conjointement 100 milliards de dollars É.-U. par an d'ici à 2020, pour répondre aux besoins urgents des pays en développement concernant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.



© UNICEF/UNI19397/Myanmar

La plupart des gouvernements ont également convenu qu'une part importante de nouveaux financements multilatéraux de plusieurs milliards de dollars devrait être fournie par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat (FVC)¹⁶. Lors du sommet du G7 en juin 2015, les dirigeants réunis ont souligné le rôle du FVC en tant qu'institution clé pour le financement mondial de la lutte contre les changements climatiques.

De nombreux pays en développement expriment également explicitement leurs attentes vis-à-vis du FVC dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) à l'Accord de Paris.

En effet, la reconstitution 2020-2023 des fonds du FVC (FVC-1) est un élément important des engagements financiers au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris.

Cette transition dans les financements publics est réelle et tangible ; en février 2020, le premier processus officiel de reconstitution des ressources du FVC s'est achevé avec des engagements de 49 contributeurs d'un montant total de 10,32 milliards de dollars É.-U.

Soixante-quinze pour cent des pays donateurs

ont augmenté leurs engagements par rapport à la mobilisation initiale des ressources, près de la moitié d'entre eux les ayant plus que doublés.

Cela a conduit à une augmentation de 70 % des ressources de programmation annuelles du FVC.

Toutefois, selon diverses sources, ces engagements mondiaux sont encore bien en deçà du niveau d'ambition nécessaire de 100 milliards de dollars É.-U. annuels afin d'aider les pays en développement. Il est donc impératif que la communauté des donateurs et le secteur privé augmentent substantiellement leurs financements en faveur de la lutte contre les changements climatiques.

Dans de tels environnements de financement public (ainsi que privé), l'UNICEF a le pouvoir rassembleur, l'avantage comparatif, le potentiel et l'impératif de réorienter ses programmes EAH mondiaux pour les rendre résilients aux changements climatiques.

L'organisation peut – et doit – démontrer comment elle peut continuer à remplir son mandat de base envers les enfants tout en utilisant ses dépenses annuelles pour l'EAH s'élevant à 1 milliard de dollars É.-U. pour contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

Les élèves de quatrième année du collège Hnen Ser Kyin Middle School se lavent les mains à un point d'eau communautaire dans le village de Hnen Ser Kyin, dans la région de Magway (Myanmar).

16. Il est important de souligner que ces financements multilatéraux, même s'ils sont importants, ne représentent qu'une petite partie des flux financiers globaux liés au climat : influencer les budgets nationaux et privés demeure donc d'une importance cruciale.

2.3 LA TRANSITION EST-ELLE RENTABLE ?

Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire du monde entier, les gouvernements investissent chaque année entre 3,4 et 5 % de leur produit intérieur brut dans les infrastructures, soit environ 1 000 milliards de dollars É.-U.¹⁷ Néanmoins, la qualité et l'adéquation des services d'infrastructure varient considérablement d'un pays à l'autre. Des millions de personnes, en particulier dans les villes à croissance rapide des pays à revenu faible et intermédiaire, sont confrontées aux conséquences souvent coûteuses de ces infrastructures inadéquates.

Le manque de financement et le mauvais entretien sont deux des principaux facteurs entraînant des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement inadéquats.¹⁸

Rendre les infrastructures plus résilientes – c'est-

à-dire mieux à même de fournir les services dont les populations et les différents secteurs ont besoin pendant et après les chocs naturels – est essentiel, non seulement pour éviter des dommages coûteux, mais aussi pour réduire au minimum les conséquences des catastrophes naturelles sur les moyens de subsistance et le bien-être des populations.

Réaliser la TRANSITION vers un secteur EAH résilient aux changements climatiques nécessitera de cerner avec précision les personnes et les services à risque, et pourquoi.

Pour rendre ces risques visibles, il nous faut d'abord comprendre comment les changements climatiques entraînent des conséquences négatives, comme la perte d'infrastructures ou de services

17. Fay, M. et al. (2019). « Hitting the Trillion Mark: A Look at How Much Countries Are Spending on Infrastructure » (Atteindre la barre des billions : un regard sur les dépenses des pays en infrastructures). Document de travail de recherche sur les politiques 8730. Groupe de la Banque mondiale. Disponible [ici](#).
18. Hallegatte, S. et al., Lifelines: The Resilient Infrastructure Opportunity. Série infrastructures durables, Groupe de la Banque mondiale, 2019. Disponible [ici](#).

Des femmes utilisent de l'eau dans un établissement de santé en Mauritanie.



© UNICEF/Mauritanie

d'approvisionnement en eau et d'assainissement, mais aussi la détérioration des pratiques d'hygiène. Cela permettra d'intégrer les impacts climatiques dans toutes les décisions de planification. Il est important de comprendre que le renforcement de la résilience des programmes EAH peut nécessiter des investissements initiaux plus élevés avant d'engendrer des bénéfices à moyen et long terme. À titre d'exemple, la construction de nouvelles latrines surélevées aurait un coût initial plus important, mais serait moins susceptible d'être détruite en cas de fortes inondations. Dans ce cas, la prise en compte des risques climatiques aiderait à orienter la décision vers l'option la plus résiliente.

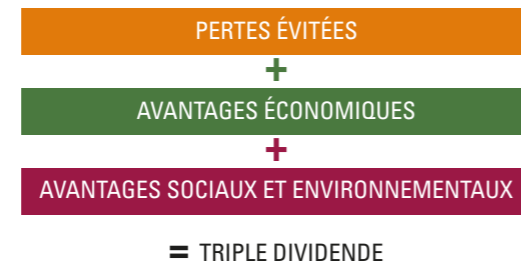
Dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le coût de la réalisation des cibles des ODD pour l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays à revenu faible ou intermédiaire d'ici à 2030, avec le niveau de résilience actuel, varierait entre 116 et 229 milliards de dollars par an pour les investissements en capital, et entre 32 et 69 milliards de dollars par an pour l'entretien.¹⁹

Comment ces coûts augmenteraient-ils pour rendre les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement plus résilients ? Selon une étude de la Banque mondiale de 2019²⁰, le coût du renforcement de la résilience des actifs d'infrastructure²¹ dans les pays à revenu faible ou intermédiaire est faible par rapport aux besoins totaux en infrastructures.

Le surcoût de la protection des nouveaux actifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement exposés s'élèverait entre 0,9 et 2,3 milliards de dollars É.-U. par an. Bien qu'ils ne soient pas négligeables, ces investissements représentent environ 1 % des besoins d'investissement de base dans les infrastructures, mais réduiraient de 50 % le risque de dommages aux nouvelles infrastructures.

Rendre les infrastructures plus résilientes aux changements climatiques ne devrait pas grandement affecter le caractère abordable des nouvelles infrastructures. Néanmoins, en protégeant les investissements en faveur des infrastructures EAH qui seront nécessaires entre 2020 et 2030 pour atteindre les ODD²² (investissements estimés entre 1 100 et 2 200 milliards de dollars É.-U.), les avantages sont énormes.

Figure 5 : RENDEMENTS DES INVESTISSEMENTS EAH RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES²³



19. Hutton, G. et M. Varughese, « The Costs of Meeting the 2030 Sustainable Development Goal Targets on Drinking Water, Sanitation, and Hygiene » (Les coûts associés à la réalisation des cibles des ODD sur l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et l'hygiène d'ici à 2030). Document technique du Programme eau et assainissement. Groupe de la Banque mondiale, 2016. Disponible [ici](#).
 20. Hallegatte, S. et al., Lifelines.
 21. Remarque : cela inclut la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles de façon plus générale.
 22. Hutton et Varughese, « The Costs of Meeting the 2030 SDG Targets ».
 23. Adapté de Global Commission for Adaptation, Adapt now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience (S'adapter dès maintenant : appel mondial au leadership en matière de résilience). GCA, 2019. Disponible [ici](#).



Un enfant reçoit sa toilette dans un établissement de santé en Mauritanie.

© UNICEF/Mauritanie

► Usine de traitement de l'eau et réservoir de stockage dans le camp de Rhino, district d'Arua (Ouganda).



© UNICEF/JUN0149511/Ouganda

2.4 QUAND LA TRANSITION SE PRODUIT-ELLE ?

La portée de la TRANSITION de l'UNICEF vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques s'étend de la planification stratégique et annuelle au suivi et à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre. La TRANSITION peut se produire à tout moment dans le cycle de programmation national. Cependant, idéalement, l'analyse de l'environnement favorable, des risques climatiques et de la justification climatique en matière d'EAH doit être intégrée dans l'analyse de situation du bureau de pays, et les résultats tenant compte des risques inclus dans la note de stratégie du programme, le descriptif de programme de pays, le plan de gestion du programme de pays et, par conséquent, dans les plans de travail annuels.

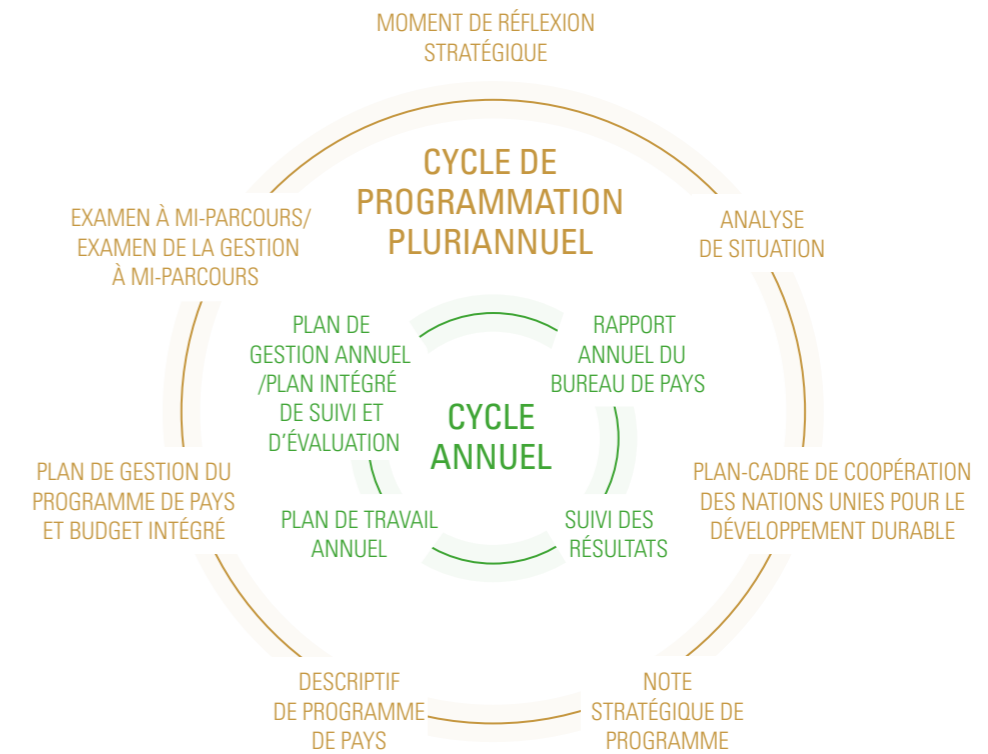
Un excellent moment pour ajuster officiellement le programme de pays sur la base d'une meilleure compréhension des risques climatiques dans le secteur EAH serait au cours de l'examen à mi-parcours du programme de pays. Mais chaque bureau pays peut démarrer la TRANSITION en introduisant les éléments nécessaires dans ses plans de travail annuels, qui sont élaborés conjointement avec le gouvernement et les partenaires sectoriels.

Figure 6 sets out some suggested entry points in the UNICEF programme cycle.

Forage d'un puits profond près de la ville de Gashamo, région Somali (Éthiopie).



Figure 6 : TRANSITION VERS UN SECTEUR EAH RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES, ET PROCESSUS DE PLANIFICATION PAR PAYS DE L'UNICEF



Rapport annuel du bureau de pays
Le rapport annuel du bureau pays doit mettre en évidence les défis et les progrès accomplis dans la mise en place de programmes EAH résilients aux changements climatiques.

Suivi des résultats
Surveiller et évaluer la résilience aux changements climatiques du secteur EAH en prenant des mesures pour éviter d'augmenter les risques grâce au processus de suivi et d'évaluation lui-même. Tenir compte des résultats du suivi et de l'évaluation dans les programmes pour apprendre et s'adapter en conséquence.

Plan de travail annuel
Sur la base du descriptif de programme pays approuvé (même s'il est en cours), effectuer une analyse des risques climatiques liés au secteur EAH et intégrer les solutions définies : 1) veiller à ce que les infrastructures et les services ruraux du secteur EAH soient durables, sûrs et résilients aux risques liés au climat ; 2) garantir que le secteur EAH contribue à renforcer la résilience des collectivités face aux changements climatiques ; et 3) faire en sorte que les programmes EAH contribuent à un secteur à faible émission de carbone. Si votre pays planifie d'utiliser l'outil d'analyse des goulots d'étranglement inhérents au secteur EAH (WASH BAT), assurez-vous qu'il inclut les nouveaux critères de changement climatique.

Plan de gestion annuel/ plan intégré de suivi et d'évaluation
Sur la base des données attestant des impacts observés, intégrer le programme EAH résilient aux changements climatiques dans le plan de gestion annuel du pays.

Examen à mi-parcours/moment de réflexion stratégique
Pour les bureaux pays qui n'ont pas abordé la résilience aux changements climatiques de front dans leur programmation EAH, cela doit être fait dans le cadre de l'examen à mi-parcours et du moment stratégique de réflexion. Il est recommandé de mener une analyse WASH BAT en mettant l'accent sur la résilience climatique et d'élaborer une analyse des risques climatiques dans le secteur EAH afin d'éclairer l'examen.

Analyse de situation
Mettre en œuvre une analyse WASH BAT en mettant l'accent sur la résilience climatique et en tant qu'analyse adéquate des risques climatiques pour le secteur EAH. Introduire une solide justification climatique en matière d'EAH dans l'analyse de situation et mettre en évidence les lacunes et les points d'ancrage avec de nouvelles parties prenantes.

Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
Sur la base du rôle de l'UNICEF au sein des systèmes plus larges des Nations Unies et de l'analyse détaillée de la situation du secteur EAH résilient aux changements climatiques, les bureaux de pays peuvent plaider pour l'intégration d'un secteur EAH résilient aux changements climatiques dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il est important de noter qu'un secteur EAH résilient aux changements climatiques doit figurer dans les efforts de l'ONU qui appuient la planification nationale d'atténuation et d'adaptation.

Note stratégique de programme
Élaborer la note de stratégie du programme en consultation avec les partenaires EAH habituels, mais aussi avec le Ministère de l'environnement et les services ministériels chargés de la gestion des risques et des ressources en eau. Mettre en évidence la composante de résilience aux changements climatiques dans les priorités établies en matière d'EAH, formuler une justification climatique claire, décrire les obstacles et les goulots d'étranglement à surmonter, et concevoir une théorie du changement tenant compte de la question du climat qui traite des risques climatiques mis en évidence. Mettre au point des indicateurs SMART de résilience aux changements climatiques. Obtenir des engagements de la part des interlocuteurs gouvernementaux, en maintenant la clarté des rôles et des obligations mutuels.

Descriptif de programme pays
Sur la base de l'analyse de situation, incorporer des stratégies pour s'attaquer aux facteurs de risque sous-jacents et renforcer la résilience aux changements climatiques du secteur EAH. Les priorités du programme de pays en matière d'EAH doivent être fermement ancrées dans une justification climatique solide et inclure (le cas échéant) un appui aux niveaux national (environnement favorable), infranational (gestion et suivi des ressources) et local, ainsi qu'au niveau des projets (infrastructures, changement des comportements, normes, gouvernance, etc.).

Plan de gestion du programme pays
Intégrer des ressources financières et humaines adéquates pour soutenir le développement appuyé par un secteur EAH résilient aux changements climatiques.



THÉORIE DU CHANGEMENT

La théorie du changement est une approche critique de la conception, du suivi et de l'évaluation des programmes, qui est devenue une pratique de plus en plus courante pour les programmes internationaux de développement. Une théorie du changement explique comment les activités sont perçues comme produisant une série de résultats qui contribuent aux impacts finaux prévus. Les sections EAH de l'UNICEF dans les bureaux pays sont invitées à mettre au point une théorie du changement pour leurs composantes de programme respectives, dans le cadre de l'élaboration de la note de stratégie du programme. Dans le cadre de la création d'une théorie du changement, les équipes EAH définissent normalement des interventions prioritaires fondées sur une analyse de la situation actuelle et qui soutiennent la mise en œuvre et la réalisation de plans d'action nationaux, en tenant compte de l'équité, de l'égalité des genres, des droits de la personne et de la durabilité environnementale. D'après la théorie du changement, une représentation schématique de la structure des résultats est ensuite consolidée et incluse dans la note de stratégie du programme.

De nombreux bureaux pays de l'UNICEF ont déjà intégré la résilience aux changements climatiques dans leur théorie du changement et leur programmation.²⁴ En 2019, 24 % des résultats de l'UNICEF en matière d'eau potable provenaient d'un système d'approvisionnement en eau résilient. L'intégration complète de la résilience aux changements climatiques dans la théorie du changement et la programmation d'un pays peut souvent n'impliquer que des ajustements relativement mineurs des travaux en cours. Par exemple, l'élaboration d'une justification climatique globale claire et solide comme perspective supplémentaire et la réalisation d'une analyse de la situation des risques climatiques permettront un examen plus approfondi des options potentielles pour garantir que ces dernières sont résilientes aux changements climatiques, favorisent la résilience des communautés et contribuent à un secteur à faibles émissions de carbone.

La durabilité environnementale est déjà un point à prendre en compte établi pour les théories du changement et la programmation des bureaux de

Station de traitement des eaux usées dans le camp de réfugiés de Za'atari, en Jordanie.

24. Voir le document « Compendium of WASH Climate Resilience Programming Field Experiences » (Compendium d'expériences de terrain des programmes de résilience climatique EAH). Disponible ici (document interne de l'UNICEF).



© UNICEF/Jordanie

pays de l'UNICEF. L'intégration de la résilience aux changements climatiques ne devrait donc pas nécessiter la transformation complète de la programmation EAH actuelle d'un pays. Elle ne devrait pas non plus modifier radicalement les budgets à moyen et à long terme pour la mise en œuvre. Bien que les programmes résilients aux changements climatiques entraîneront probablement des coûts initiaux plus élevés, ils se traduiront également par une réduction considérable des coûts du cycle de vie. La TRANSITION vers une programmation EAH résiliente aux changements climatiques ne consiste pas à reconstruire l'ensemble de la programmation de l'UNICEF en la matière. Il s'agit plutôt d'ajouter un objectif supplémentaire à cette programmation

pour garantir qu'elle est résiliente aux changements climatiques – des infrastructures et des communautés plus résilientes produisant des résultats plus durables. Les bureaux pays continueront de mettre au point et d'actualiser leur théorie du changement afin qu'elle soit adaptée à leur contexte spécifique.

Toutefois, la figure 7 ci-dessous présente les éléments à prendre en compte pour la structure globale des résultats génériques de la TRANSITION. Il s'agit d'une représentation schématique qui définit la clarté de la vision globale de l'organisation et qui est conçue pour aider à éclairer les processus de planification des bureaux de pays, alors qu'ils passent à une programmation EAH résiliente aux changements climatiques.

Figure 7 : CADRE MONDIAL DE RÉSULTATS GÉNÉRIQUE ET SIMPLIFIÉ POUR UN SECTEUR EAH RÉSILIENT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CADRE DE RÉSULTATS SIMPLIFIÉ POUR LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DES PROGRAMMES EAH





RÉALISER LA TRANSITION
VERS DES PROGRAMMES
EAH RÉSILIENTS AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES



© UNICEF/UN0199487/Djibouti

Les points d'entrée potentiels dans le cycle de programmation de l'UNICEF ont déjà été mis en évidence dans la présente note d'orientation (voir figure 6). Par conséquent, les bureaux pays peuvent (et devraient) commencer à mettre en œuvre des programmes EAH résilients aux changements climatiques, quel que soit le stade où ils se trouvent actuellement dans leur cycle de programmation. Cette section expose plus en détail à quoi cela peut ressembler dans la pratique. Elle suit la voie des processus de planification et de programmation qui se

dérouleront déjà dans l'ensemble de la programmation EAH nationale, mais se superpose à neuf étapes spécifiques qui sont conçues pour aider l'organisation à réorienter sa programmation EAH de manière décisive vers la résilience climatique.

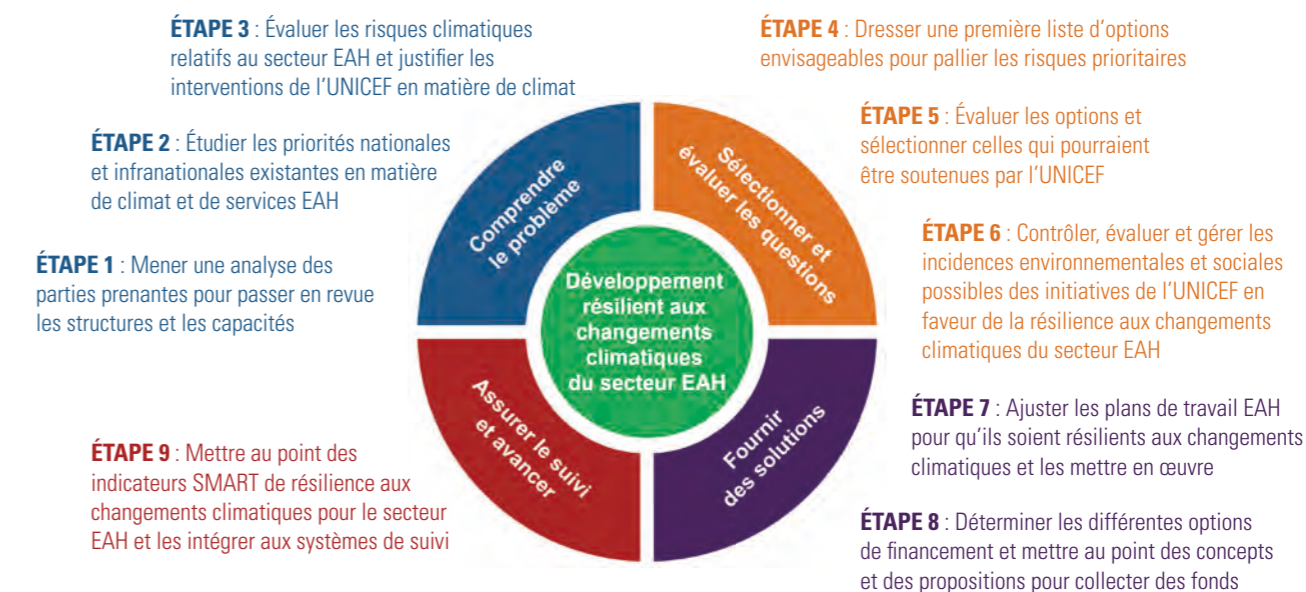
Les neuf étapes suivent la logique du Cadre stratégique pour un développement résilient aux changements climatiques du secteur EAH, en mettant fortement l'accent sur des approches complémentaires et supplémentaires qui aideront à atteindre les trois

Une fille utilise des latrines scolaires réhabilitées à Dafo, dans le sud de Djibouti.

objectifs de la TRANSITION. Les neuf étapes sont décrites à la figure 8 ci-dessous et examinées en détail

dans la section qui suit, qui comprend des liens utiles vers les outils existants et d'autres orientations techniques.

Figure 8 : LES NEUF ÉTAPES DE LA TRANSITION DE L'UNICEF VERS UNE PROGRAMMATION EAH RÉSILIENTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Les neuf étapes de la transition de l'UNICEF vers une programmation EAH résiliente aux changements climatiques. Les étapes suivent la mise en œuvre du Cadre. Cependant, elles constituent un guide ; elles ne sont pas normatives et seront probablement adaptées ou modifiées en fonction du contexte de chaque pays, ou de toute mesure qui aurait déjà pu être prise. Pour les pays qui opèrent principalement dans des situations d'urgence ou de crise prolongée, il faudra examiner quelles sont les mesures les plus pertinentes à mettre en œuvre, au-delà de l'intervention immédiate qui sauve des vies (par exemple, celles qui envisagent des options d'analyse et d'évaluation des risques).

Il convient également de noter que si les étapes sont présentées séparément de manière assez détaillée pour illustrer la manière de mettre en œuvre la TRANSITION, les bureaux pays peuvent décider de regrouper certaines d'entre elles, si cela convient le mieux à leur contexte particulier.

Par exemple, les bureaux pays prévoyant d'organiser des ateliers sur l'outil WASH BAT pourraient maximiser les efforts et réaliser facilement les étapes 1 à 5 dans le cadre de ce processus, avec quelques ajustements pour la mise en œuvre d'une analyse WASH BAT tenant compte des risques, comme expliqué à l'étape 4.

Système d'alimentation en eau à l'énergie solaire à Saada (Yémen).



© UNICEF/UN0153949/Yémen

ÉTAPE 1

MENER UNE ANALYSE DES PARTIES PRENANTES POUR PASSER EN REVUE LES STRUCTURES ET LES CAPACITÉS

À tout moment du cycle de programmation, cela consiste à dresser une liste de partenaires et de parties prenantes supplémentaires qui devront être inclus dans la TRANSITION vers une programmation EAH résiliente aux changements climatiques. Ces partenaires devront être pris en compte et consultés au fur et à mesure que vous passerez par les autres étapes de la TRANSITION, afin de parvenir à des infrastructures, des services et des comportements EAH durables, sûrs et résilients, à une résilience communautaire accrue et à des progrès vers un secteur à faible émission de carbone.

Une analyse des parties prenantes permettra de cerner ceux qui ont un intérêt ou une influence sur les résultats en matière d'EAH. Elle devrait également vous indiquer quelles parties prenantes s'engagent déjà en faveur d'un secteur EAH résilient aux changements climatiques, afin de pouvoir éviter les doubles emplois et établir des partenariats. Les parties prenantes peuvent apporter des contributions précieuses à de nombreux aspects du processus, par exemple en ce qui concerne les évaluations des risques et de la vulnérabilité, l'identification des options en matière d'atténuation et d'adaptation ou la diffusion d'informations aux niveaux local et national.


L'ODD 6 vise à « garantir l'accès de tous à des services

d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». Cet objectif est plus ambitieux que les objectifs de développement précédents, car il couvre l'ensemble du cycle de l'eau, y compris la gestion des ressources en eau dans des conditions de rareté, le maintien de l'eau pour les écosystèmes et les questions de qualité de l'eau.

L'éventail des parties prenantes à impliquer dans la TRANSITION vers une programmation EAH résiliente aux changements climatiques devra être tout aussi large et ambitieux.

Surtout, il est essentiel que la TRANSITION inclue la prise en compte de la programmation EAH sur l'ODD 6 au-delà des cibles 6.1. et 6.2 – ainsi qu'en conjonction avec l'ODD 13 relatif à l'action pour le climat.

Figure 9 : CONTRIBUTIONS EAH À L'ODD 6 AU-DELÀ DES CIBLES 6.1 ET 6.2

 ODD 6 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE		CONTRIBUTIONS EAH AU-DELÀ DES CIBLES 6.1 ET 6.2
6.1	D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	· Il n'est pas possible d'atteindre ces cibles en matière d'EAH sans atteindre les autres cibles de l'ODD 6
6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air	
6.3	D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, [...] en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	· L'assainissement géré en toute sécurité sur site et hors site, y compris le traitement décentralisé et centralisé des eaux usées, améliore la qualité de l'eau et favorise la réutilisation · La planification de la sécurité sanitaire de l'eau porte sur la qualité de l'eau

6.4	D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement [...] afin de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur EAH contribue à l'utilisation efficace des ressources en eau grâce à la gestion de la demande, l'économie et la réutilisation, et aborde les aspects clés des modifications des comportements En visant des niveaux de service plus élevés (par exemple, gérés en toute sécurité) et en surveillant la durabilité, les programmes EAH contribuent à une efficacité d'utilisation accrue L'EAH est un élément clé des politiques d'approvisionnement en eau et est essentiel pour résoudre les problèmes de concurrence croissante et de conflit entre les différents usagers de l'eau Le secteur EAH soutient une action coordonnée pour prévenir les crises de l'eau dans les grandes villes Les programmes de sûreté et de sécurité sanitaire de l'eau résilients aux changements climatiques portent sur la qualité et la quantité de l'eau
6.5	D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	<ul style="list-style-type: none"> L'EAH est essentiel pour soutenir une utilisation équilibrée des ressources en eau partagées, conjointement avec l'agriculture, l'énergie et les écosystèmes Le secteur EAH dispose d'un avantage comparatif en faveur de l'utilisation et de la gestion durables des ressources en eaux souterraines, en liaison avec l'irrigation et le secteur agricole Les apports du secteur à la gestion (y compris transfrontalière) de la sécheresse et des inondations sont essentiels pour respecter les droits de la personne à l'eau et à l'assainissement
6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Climate-resilient sanitation programming avoids contamination of water resources and the environment Climate-resilient water safety and security planning promotes catchment protection
6.A	D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne [...] la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur EAH soutient le renforcement des capacités aux fins d'une programmation résiliente aux changements climatiques et de la promotion de services et de solutions rentables pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement Le secteur EAH fournit un soutien mondial aux initiatives d'énergie solaire et de renforcement des capacités
6.B	Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur EAH soutient la gouvernance locale et les mécanismes de redevabilité pour la durabilité et l'équité L'outil WASH BAT favorise la consultation et la participation des acteurs locaux, pour éclairer les politiques EAH et la prise de décisions stratégiques Le secteur EAH favorise la participation de la communauté à la planification, au fonctionnement et à l'entretien des services



© UNICEF/Inde

L'ODD 13 vise à « prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions », ce que le programme des objectifs du Millénaire pour le développement n'a pas explicitement abordé. L'ODD 13 porte sur une meilleure adaptation et le renforcement de la résilience, ainsi que sur le renforcement des capacités à tous les niveaux pour répondre aux impacts des changements climatiques. Le secteur EAH doit reconnaître ses responsabilités à l'égard des ODD 13 et 6, car il jouera un rôle déterminant dans la réalisation de cette adaptation et de cette résilience, aussi bien au niveau national que et pour les communautés.

Il est clair que les parties prenantes de la TRANSITION devront être plus diversifiées que les acteurs « traditionnels » de la programmation EAH. Nous devons mobiliser les ministères et leurs services, les organismes et les partenaires autres que ceux qui sont directement responsables du secteur EAH ; par exemple, ceux qui travaillent sur l'eau et la sécurité alimentaire pour l'agriculture, l'énergie, la gestion des ressources en eau, la gestion de la sécheresse et des inondations, la surveillance des ressources et des infrastructures, la météorologie, ou la prévention et la gestion des catastrophes.

Les parties prenantes peuvent être sélectionnées à différents niveaux (supranational, national, infranational, local) et dans de nombreuses institutions (par exemple, le gouvernement, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les entités des Nations Unies, la société civile, les donateurs et le milieu universitaire) ainsi que dans les communautés

et parmi les particuliers, chacun ayant un rôle précis dans le développement résilient aux changements climatiques.

Un exercice de cartographie institutionnelle peut être particulièrement utile pour vous aider à définir quelles parties prenantes sont impliquées dans différents aspects du secteur EAH et du climat, et pour mettre en évidence les éventuelles lacunes institutionnelles.

Des réunions participatives de haut niveau avec des experts sur les impacts climatiques et la résilience sont susceptibles d'être un point de départ utile, avant de passer à des réunions au niveau local pour acquérir une compréhension approfondie, y compris avec les écoles et les établissements de soins de santé. Il existe de nombreuses façons d'aborder l'étape 1 ; l'objectif est d'améliorer votre analyse et votre cartographie des parties prenantes, d'une part pour repérer d'autres parties prenantes pour la TRANSITION, et d'autre part pour donner l'occasion à toutes les parties prenantes de discuter des risques climatiques et des incertitudes qui pourraient avoir un impact (et être influencés par) le secteur EAH. Cela permettra de mieux comprendre comment le secteur EAH peut être en mesure de contribuer à la résilience de la communauté dans votre contexte. Comme dans le cas des programmes EAH traditionnels, le processus d'analyse des parties prenantes crée un environnement dans lequel il faut élaborer et convenir d'engagements entre les parties prenantes en vue d'atteindre un objectif commun.

Comme décrit précédemment, l'étape 1 n'est pas exigeante en ressources et peut se faire en parallèle avec l'étape 2.

Planification de la sécurité et de la sûreté de l'eau dans le village de Kawalewadi, en Inde.

ÉTAPE 2

ÉTUDIER LES PRIORITÉS NATIONALES ET INFRANATIONALES EXISTANTES EN MATIÈRE DE CLIMAT ET DE SERVICES EAH

Cette étape permet d'évaluer les liens entre la planification nationale en matière de climat et l'EAH, et de déterminer si les besoins des groupes vulnérables et des enfants reçoivent une attention appropriée. Elle fournit également une compréhension claire du paysage actuel de financement climatique dans votre pays.

PRIORITÉS ÉTABLIES EN MATIÈRE DE CLIMAT ET D'EAH

Il est essentiel de comprendre la position de votre pays concernant la sensibilisation, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. Il s'agira d'évaluer ce qui a déjà été fait, ainsi que l'éventail

des diverses interventions proposées et approuvées. Il est essentiel de comprendre les travaux passés et actuels sur la résilience aux changements climatiques, et quelles sont les principales priorités nationales en



Cultures utilisant l'eau produite par le système de réutilisation des eaux usées à Mafraq, en Jordanie.

© MIRRA/Jordanie

matière de climat (une exigence pour de nombreuses options de financement climatique). Il faut aussi déterminer dans quelle mesure l'EAH, les enfants et les personnes les plus vulnérables y ont été inclus. Les priorités nationales convenues en matière d'adaptation et d'atténuation pour le secteur EAH dans son ensemble devraient être revues (par exemple pour la gestion des ressources en eau) afin d'évaluer les contributions des acteurs EAH au-delà des cibles 6.1 et 6.2 des ODD.

Il est également essentiel de connaître toute révision

importante des politiques et stratégies climatiques nationales ou infranationales planifiée ou en cours, ainsi que les projets climatiques en cours d'élaboration. Il s'agit là d'occasions en or pour vous d'influer rapidement sur les politiques et les programmes climatiques, en aidant à les réviser pour y inclure (par exemple) une attention accrue accordée à l'EAH, à la santé des enfants, aux répercussions sur la santé, à l'éducation et aux personnes les plus vulnérables. Certains documents clés pour aider à évaluer l'état de la planification climatique nationale sont détaillés dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 : DOCUMENTS CLÉS POUR AIDER À ÉVALUER L'ÉTAT DE LA PLANIFICATION CLIMATIQUE NATIONALE

THÈME	DOCUMENT ET RÉSUMÉ	LIEN VERS LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PAYS
Compréhension actuelle des changements climatiques dans le pays grâce aux impacts observés et prévus ainsi qu'aux priorités en matière d'atténuation et d'adaptation.	<ul style="list-style-type: none"> Les communications nationales sont un type de rapport présentés par les pays qui ont ratifié l'Accord de Paris au titre de la CCNUCC. Les rapports de communication nationale font souvent plusieurs centaines de pages et représentent les documents les plus normalisés et les plus comparables sur les politiques climatiques des différents pays. 	Rapports de communication nationale au titre de la CCNUCC
Plans d'adaptation déjà élaborés ou en cours d'élaboration	<ul style="list-style-type: none"> Les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation ont été établis par la CCNUCC en 2001 pour aider les pays les moins avancés (PMA) à déterminer les projets adaptés à leurs besoins les plus urgents en matière d'adaptation. Les plans nationaux d'adaptation²⁵ sont des rapports généraux qui présentent les plans détaillés des pays en matière d'atténuation des changements climatiques. En août 2020, 18 pays en avaient déjà élaboré et présenté un, tandis que d'autres étaient en pleine mise au point des leurs. 	Programmes d'action nationaux pour l'adaptation Plans nationaux d'adaptation
Engagements nationaux pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter	<ul style="list-style-type: none"> Les CDN doivent être envoyées d'ici à la fin de l'année 2020 par l'ensemble des pays ayant adhéré à l'Accord de Paris. Elles exposent la manière dont les pays vont atténuer les changements climatiques et s'y adapter ; y figurent également des rapports de situation détaillés et la révision des engagements fixés qui a lieu tous les cinq ans²⁶ 	CDN au titre de l'Accord de Paris

Remarque : Les autres ressources à examiner comprennent les stratégies climatiques nationales et infranationales non mentionnées ci-dessus, ainsi que des éléments liés au climat issus d'autres stratégies et plans dans des domaines connexes (par exemple, la gestion des ressources en eau et l'EAH).

Les gouvernements infranationaux jouent souvent un rôle complémentaire à celui des gouvernements nationaux dans la planification de l'adaptation, un rôle qui illustre la structure de gouvernance du pays en question. Bien que, dans de nombreux pays, des cadres d'orientation n'aient pas été élaborés concernant les gouvernements infranationaux, certains États et provinces participent activement à la résilience face aux changements climatiques.

25. Les programmes d'action nationaux pour l'adaptation ont suivi un processus en huit étapes, duquel a découlé une liste de projets distincts relatifs à l'atténuation des changements climatiques dans les PMA plutôt qu'un plan global. Ces projets ont servi aux PMA pour leurs demandes de financement auprès du Fonds pour les PMA du Fonds pour l'environnement mondial. Quant au processus lié aux plans nationaux d'adaptation, il concerne l'ensemble des pays en développement et est axé sur des plans généraux d'adaptation aux changements climatiques ; il ne représente ainsi pas seulement un moyen d'obtenir des financements pour des projets. Les Nations Unies gèrent un programme d'appui mondial pour aider les pays à concevoir leurs plans nationaux d'adaptation ; de plus amples informations sont disponibles [ici](#).

26. Il convient de remarquer qu'une analyse récente du GWP au sujet des CDN dans 80 pays a révélé que 90 % de leurs éléments d'adaptation se concentrent en priorité sur les infrastructures hydrauliques, les institutions et la gouvernance.

PAYSAGE DU FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE ET DE L'EAH

L'étape 2 doit comprendre une évaluation du paysage de financement de l'action climatique dans votre pays : qu'est-ce qui a été financé ? Par qui ? Quels projets ont eu accès à un financement spécifique au climat ? Les liens suivants constituent un bon point de départ pour cette analyse financière :

1. [Profils des pays du FVC avec coordonnées des points focaux nationaux et détails des projets](#)
2. [Profils des pays du Fonds pour l'environnement mondial et liste de tous les projets financés](#)
3. [Site Internet du Fonds pour l'adaptation et son outil de recherche par pays](#)
4. [Projets pays financés par l'Alliance mondiale contre le changement climatique+ \(AMCC+\) de l'Union européenne](#)
5. [Fonction de recherche des projets du Fonds d'investissement pour le climat par pays bénéficiaires](#)
6. [Activités d'aide bilatérale ciblant les objectifs environnementaux mondiaux par pays bénéficiaire²⁷](#)

27. L'OCDE suit l'aide bilatérale qui cible la lutte contre les changements climatiques en tant qu'objectif d'action publique principal (primaire) ou important (secondaire).

Des panneaux solaires sont utilisés pour le traitement des eaux usées à Mafraq (Jordanie).



ÉTAPE 3

ÉVALUER LES RISQUES CLIMATIQUES RELATIFS AU SECTEUR EAH ET JUSTIFIER LES INTERVENTIONS DE L'UNICEF EN MATIÈRE DE CLIMAT

Cette étape invite le secteur EAH et d'autres parties prenantes définies à l'étape 1 à se soumettre à une évaluation nationale des risques climatiques relatifs au secteur EAH (ou à la valider). L'analyse doit reposer sur des données probantes existantes, des observations d'impacts climatiques et des prévisions climatiques (aux échelles temporelle et géographique disponibles). Elle permet d'identifier les principaux risques climatiques relatifs au secteur EAH, ainsi que le manque éventuel d'informations.

Les évaluations des risques en matière d'EAH visent à garantir que les systèmes et services sont plus résilients et plus susceptibles de résister aux chocs et aux stress. Il s'agit de faire en sorte que les aléas, la vulnérabilité, l'exposition et la capacité d'adaptation concernant les changements climatiques soient compris dans des évaluations des risques en matière d'EAH plus larges. Cela permettra de déterminer quelles communautés et quels systèmes sont les plus à risque face aux changements climatiques actuels et futurs, en fournissant des données probantes importantes pour la conception d'une justification climatique nationale – bâtissant ainsi un argumentaire pour que le gouvernement et les partenaires du secteur EAH agissent efficacement. Étant donné les effets transversaux des changements climatiques, l'UNICEF doit conduire une telle analyse en consultation avec le gouvernement, ainsi qu'avec les autres organismes

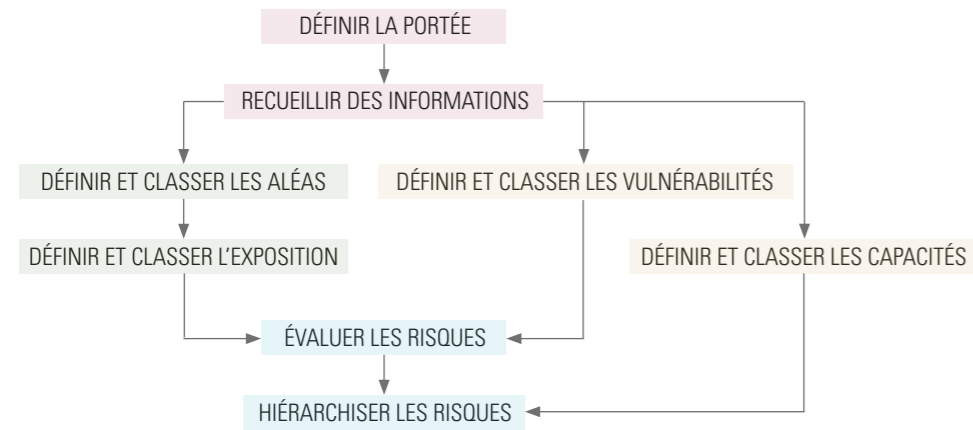
des Nations Unies, les donateurs bilatéraux, les établissements universitaires et la Banque mondiale. C'est aussi une bonne occasion pour examiner les programmes EAH de l'UNICEF précédents afin de voir ce qui a bien fonctionné, et inversement, en matière de résilience aux changements climatiques.

Dans de nombreux pays, des analyses des risques climatiques ont déjà été conduites. Bien qu'elles n'aient pas toujours présenté le niveau de détail suffisant pour enrichir les programmes EAH, elles peuvent constituer un bon point de départ pour comprendre les risques climatiques nationaux et repérer les manques de données qui doivent être comblés. D'autres sources pertinentes pour le recueil d'informations relatives au secteur EAH et aux risques climatiques sont présentées à l'annexe 2.

Fourniture d'eau pour couvrir les besoins du bétail au point d'eau de Qacha Chalu, en Éthiopie centrale.



Figure 10 : APPROCHE POUR L'ÉVALUATION DES RISQUES DANS LE SECTEUR EAH



► Un homme se tient devant ses toilettes, qui ont été détruites par des inondations subites dans le village de Loturei, près de Lodwar (Kenya).



Cette approche d'évaluation des risques dans le secteur EAH est détaillée dans la note d'orientation de l'UNICEF et du GWP intitulée « Risk assessments for WASH » (Évaluation des risques pour le secteur EAH). Celle-ci examine plus précisément une grande variété de groupes d'aléas ayant une incidence sur le secteur EAH, ainsi que des risques liés aux changements climatiques. Cette ressource est destinée à l'ensemble du secteur EAH et s'attache particulièrement aux services connexes en milieu rural, comme les systèmes communautaires ou à petite échelle.

Toutefois, l'approche présentée dans cette note d'orientation peut être appliquée aussi bien aux milieux ruraux qu'aux milieux urbains. Cette note d'orientation s'accompagne d'une feuille de calcul²⁸ destinée à appuyer la mise en œuvre de l'analyse des risques.

L'UNICEF devrait mettre à profit son rôle de chef de file au sein du secteur EAH pour faciliter la conduite de ces évaluations des risques liés aux changements climatiques, même si la totalité des priorités définies ne pourra être traitée via les programmes de l'UNICEF.

Une fille collecte de l'eau depuis une pompe manuelle inondée à Kurigram, au nord du Bangladesh.

28. Il s'agit pour l'instant d'un outil Excel, mais sa migration vers une interface en ligne est en cours.



© UNICEF/UN02864157/Bangladesh

ANALYSE DES RISQUES ET CONCEPTION DE LA « JUSTIFICATION CLIMATIQUE » DES INITIATIVES EN MATIÈRE D'EAH

La formulation d'une « justification climatique » pour les projets et programmes résilients aux changements climatiques élaborés par des institutions clés²⁹ se décompose habituellement en trois étapes :

1. Établissement des ressources et données probantes crédibles au sujet des changements climatiques (par exemple, archives météorologiques, produits de modèles climatiques, études menées par différentes organisations), ainsi que des évaluations solides de l'exposition, des impacts, de la vulnérabilité et des risques de catastrophe. Cela comprend l'établissement de trajectoires exactes des émissions de gaz à effet de serre et de leurs sources, ainsi que l'évaluation des options d'atténuation efficaces présentant le plus haut potentiel pratique de réduction (remarque : une aide pour le calcul des émissions évitées grâce à une installation alimentée à l'énergie solaire est disponible [ici](#)) ;
2. Mise au point d'une série d'interventions idéales qui traitent collectivement l'intégralité des risques climatiques sous-jacents et optimisent les avantages en matière de développement durable (comme détaillé dans les étapes suivantes de la présente note d'orientation) ;
3. Intégration des interventions aux politiques générales nationales et internationales, ainsi qu'aux processus de prise de décisions pour un développement à long terme et à faibles émissions résilient aux changements climatiques, en vue de respecter les engagements figurant dans la CCNUCC et d'autres programmes mondiaux connexes.

Voici quelques exemples de questions actuellement utilisées par d'autres institutions afin d'aider à structurer les éléments à prendre en compte au sujet de la résilience aux changements climatiques et de la mise au point d'une justification climatique :

- Quels aléas et risques climatiques doivent être traités ?
- Quels aspects de la vulnérabilité climatique doivent être ciblés ?
- Quels sont les risques, notamment liés aux changements climatiques, qui pourraient former des obstacles à l'atteinte des objectifs du projet ?
- À quoi le contexte général en matière de risques, de vulnérabilités et d'impacts liés à la variabilité et aux changements climatiques ressemble-t-il ?

29. Comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les institutions de financement de l'action climatique.

ÉTAPE 4

DRESSER UNE PREMIÈRE LISTE D'OPTIONS ENVISAGEABLES POUR PALLIER LES RISQUES PRIORITAIRES

Cette étape garantit que le secteur a déterminé et évalué une liste des options éventuelles pouvant aider à lutter contre l'impact des changements climatiques sur le secteur EAH

Cette liste peut tout à fait être créée simultanément à l'évaluation des risques, compte tenu notamment des possibilités de rassemblement des parties prenantes lors de cette dernière. L'objectif est de déterminer

les options éventuelles de lutte contre les risques prioritaires, tout en gardant à l'esprit les trois objectifs de la TRANSITION vers des programmes résilients aux changements climatiques :

1. Veiller à la durabilité, à la sûreté et à la résilience aux risques climatiques des infrastructures, des services et des comportements au sein du secteur EAH.
2. Assurer la contribution des programmes du secteur EAH à la création de communautés résilientes qui s'adaptent aux effets des changements climatiques.
3. Œuvrer à promouvoir un secteur EAH à faibles émissions de carbone.

Hula Mandir, site d'alimentation gérée des nappes souterraines, village de Kayamkhalahula, district de Khulna (Bangladesh).



© UNICEF/Bangladesh

AIDER LES COMMUNAUTÉS À S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SECTEUR EAH



Des femmes récoltent des cultures en Mauritanie.

© UNICEF/Mauritania

La survenue répétée de catastrophes (notamment liées aux changements climatiques) représente une grave menace pour la résilience des communautés. Elles entraînent souvent la propagation de maladies liées à l'eau. Les interventions EAH sont essentielles et prioritaires tout au long d'une situation d'urgence, du relèvement précoce et des efforts de relèvement à plus long terme. Elles peuvent ainsi constituer une possibilité de renforcement de la résilience de la communauté.

L'approche des services à usage multiple peut permettre de renforcer la résilience face aux sécheresses. L'objectif est de répondre aux besoins de subsistance mais aussi aux usages domestiques des ménages, tout en garantissant l'utilisation la plus efficace possible des ressources en eau. De telles approches, qui établissent un lien entre l'eau destinée à un usage domestique et celle destinée à une activité génératrice de revenu comme l'agriculture, accroissent de manière notable la durabilité de ces systèmes d'approvisionnement en eau. À Madagascar, il a fallu se conformer à trois principes avant de pouvoir mettre en place des services d'approvisionnement en eau à usage multiple : i) la durabilité des quantités d'eaux souterraines proposées pour prélèvement ; ii) la préservation de la qualité de l'eau destinée à la consommation ; et iii) le paiement des services d'approvisionnement en eau.

Des approches relatives aux plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) résilients aux changements climatiques sont de plus en plus appliquées afin de préserver la qualité de l'eau de boisson (partiellement en raison de leurs grandes applicabilité et adaptabilité à différents contextes d'approvisionnement en eau à de multiples échelles). L'objectif des PGSSE résilients aux changements climatiques est d'élargir l'approche de gestion des risques pour lutter contre les impacts de la variabilité climatique et les modifications éventuelles des ressources, systèmes et services liés à l'approvisionnement en eau.

Les plans de gestion de la sécurité de l'approvisionnement en eau de boisson sont comparables aux PGSSE résilients aux changements climatiques. Les ressources en eaux de surface et

en eaux souterraines sont conservées, protégées, améliorées et gérées de telle façon à garantir que la quantité d'eau de boisson est suffisante pour répondre aux besoins de la population et que sa qualité respecte les normes d'acceptabilité. Pour ce faire, une série de mesures préventives est mise en œuvre au niveau des bassins, des sources, des systèmes et des ménages.

Les écosystèmes tels que les forêts, les plaines alluviales et les sols, ainsi que l'utilisation de sources d'énergie renouvelable, peuvent contribuer de différentes manières au développement d'un approvisionnement en eau plus sûr et fiable, et à la protection contre les inondations et les sécheresses. Une manière d'améliorer les performances et la résilience du système, de diminuer les coûts associés, de réduire les émissions et de mieux protéger les communautés est d'associer ces « infrastructures vertes » aux « infrastructures grises » traditionnelles (par exemple, les barrages, les digues, les réservoirs, les systèmes de traitement et les canalisations).

Dans les écoles, des clubs consacrés à l'environnement, comme ceux soutenus par l'UNICEF en Jordanie et au Zimbabwe, et des jeunes ambassadeurs pour le climat participent aux campagnes de sensibilisation aux impacts des changements climatiques sur le cycle de l'eau ainsi qu'aux niveaux des bassins hydrographiques et des communautés. Des sujets comme l'efficacité des systèmes EAH, la conservation et la réutilisation de l'eau, ainsi que les options pour atténuer les changements climatiques sont abordés au sein des clubs, puis des communautés élargies. En Zambie, le programme des jeunes ambassadeurs pour le climat de l'UNICEF a permis de mener des campagnes communautaires de plantation d'arbres à grande échelle.

L'UNICEF en Équateur a mis en œuvre l'outil d'analyse des goulots d'étranglement inhérents au secteur EAH (WASH BAT), en axant spécifiquement ses travaux sur les changements climatiques. Cela a permis d'élaborer un plan d'action pour la résilience aux changements climatiques qui, par exemple, renforcera les stratégies éducatives nationales en matière d'environnement et y incluant un secteur EAH résilient aux changements climatiques.



© UNICEF/UND325528/Madagascar

Il est également possible de prendre en considération les actions contre les changements climatiques à entreprendre aux niveaux de l'environnement favorable à l'EAH et du renforcement élargi des capacités. Une analyse des goulots d'étranglement inhérents au secteur EAH (WASH BAT) faisant la part belle à la résilience aux changements climatiques constitue une possibilité de définition des moyens de traiter les risques climatiques prioritaires par l'amélioration de l'environnement favorable. Le processus WASH BAT peut être mené conjointement à l'analyse des risques climatiques (formant ainsi une analyse WASH BAT sensible aux risques). En effet, les cinq premières étapes de la présente note d'orientation peuvent être effectuées en complétant toute préparation en cours d'analyses WASH BAT.³⁰

Des conseils détaillés pour la sélection d'options d'approvisionnement en eau et d'assainissement résilientes aux changements climatiques figurent dans la note technique de l'UNICEF et du GWP intitulée « Relier les risques aux interventions : options pour un secteur EAH résilient aux changements climatiques ». Ce document présente des éléments d'ordre pratique, notamment ceux énumérés ci-après.

Au niveau national :

- Examiner les technologies du secteur EAH au regard des risques climatiques ;
- Renforcer les normes et les directives en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

Au niveau infranational et à celui des bassins versants :

- Concevoir des capacités de suivi et d'évaluation des ressources en eau ;

- Envisager comment améliorer les capacités de gestion des ressources en eau.

Au niveau local et à celui des projets :

- Envisager comment soutenir les infrastructures, les technologies et la gouvernance rationnelles face aux changements climatiques par :
 - L'application de normes et de pratiques d'approvisionnement en eau et d'assainissement résilientes aux changements climatiques.
 - La diversification et la décentralisation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
 - Le travail sur la gestion des boues fécales et les risques d'inondation.
 - Le développement et l'exploitation du stockage de l'eau, à l'aide d'une variété d'options de stockage de l'eau (par exemple, le stockage souterrain, les réservoirs fermés et ouverts, les infiltrations dans les lits de cours d'eau, la collecte de l'eau de pluie ou le stockage dans les cours d'eau).
 - La présentation de l'utilisation de systèmes d'approvisionnement en eau alimentés à l'énergie solaire comme une solution climatiquement rationnelle.

La note technique contient également une annexe exhaustive concernant les aspects suivants :

- Options d'adaptation climatique pour le secteur EAH en milieu rural et urbain ;
- Options d'adaptation climatique axées sur l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

Une femme collecte de l'eau à la nouvelle canalisation alimentée à l'énergie solaire, à Nikoly (Madagascar).

30. Différents bureaux de pays de l'UNICEF ont déjà mené des analyses WASH BAT axées sur les changements climatiques (par exemple, au Bangladesh, en Équateur, en Bolivie ou en Tanzanie). D'autres bureaux de pays au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont en train de préparer la mise en œuvre conjointe d'analyses des risques et des goulots d'étranglement dans le secteur EAH. Celles-ci seront mises à disposition et largement partagées en tant qu'exemples des moyens de mise en œuvre de la TRANSITION vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques.

ÉTAPE 5

ÉVALUER LES OPTIONS ET SÉLECTIONNER CELLES QUI POURRONT ÊTRE SOUTENUES PAR L'UNICEF

Lors de cette étape, la liste étoffée des solutions envisagées en matière de résilience aux changements climatiques est réduite à une sélection d'interventions hiérarchisée et adaptée au contexte.

L'étape 5 est là pour vous aider à réduire le nombre d'options définies lors de l'étape 4 pouvant être adaptées pour traiter les risques climatiques recensés liés au secteur EAH. Cette liste étoffée doit être étudiée avec attention et réduite aux options à mettre en œuvre qui sont les plus appropriées et efficaces. Un certain nombre de variables devra être pris en compte, mais cette analyse peut être menée facilement lorsque l'UNICEF réunit le secteur pour déterminer et évaluer les risques et les priorités. L'analyse inclura les ressources financières et techniques disponibles (y compris celles de l'UNICEF), les capacités et le

calendrier de mise en œuvre, ainsi que la durabilité de ces interventions. Le processus d'évaluation des options envisagées doit induire une compréhension précise et rigoureuse des effets de leur application sur les secteurs pertinents (par exemple, la santé publique, l'environnement, l'agriculture et l'élevage). Étant donné leur avantage comparatif et leurs ressources disponibles, les bureaux de pays de l'UNICEF doivent envisager, parmi les options qui ont été retenues, lesquelles seront mises en œuvre dans ses programmes.



Latrines surélevées (avec collecte de l'eau de pluie) dans une zone sujette aux inondations (Pérou).

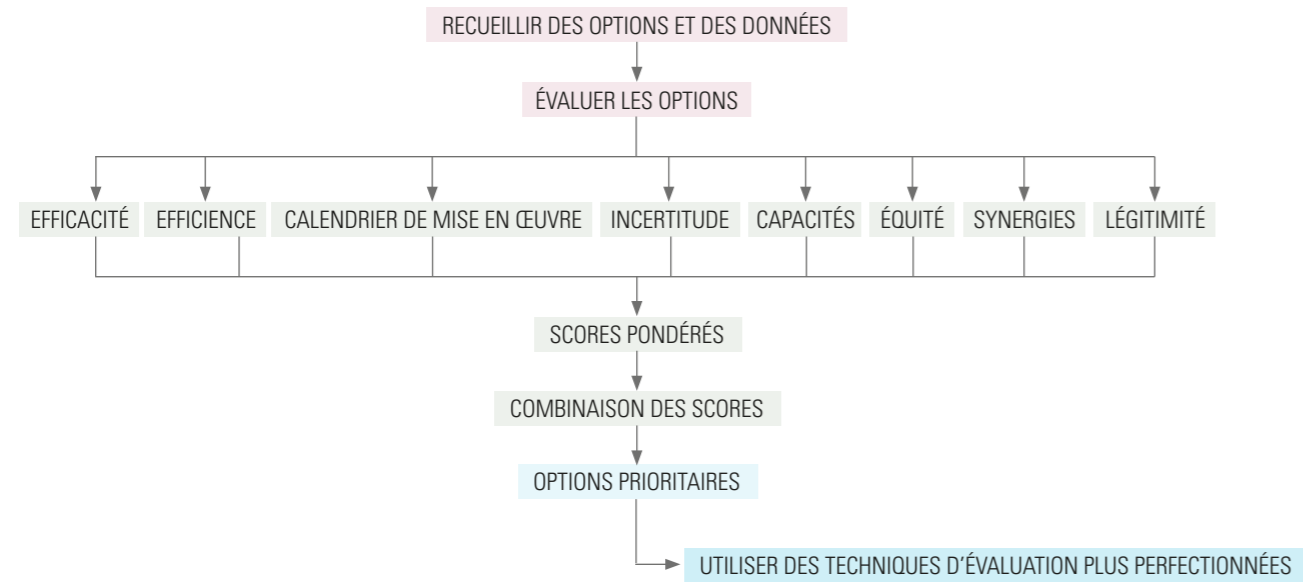
© UNICEF USA/Pérou

Différentes techniques d'évaluation sont disponibles pour aider à hiérarchiser les options pour le secteur EAH. Elles vont des simples tests de sensibilité et analyses de scénario aux approches plus perfectionnées pouvant être utilisées pour prendre en compte les incertitudes. Chaque approche présente des points forts et des points faibles concernant son application pour accroître la résilience aux changements climatiques. Lors de l'évaluation des options de résilience aux changements climatiques du secteur EAH, il faut prendre en compte les conseils

fournis dans la note technique de l'UNICEF et du GWP intitulée « Appraising and Prioritising Options for Climate Resilient WASH (Évaluation et hiérarchisation des options pour un secteur EAH résilient aux changements climatiques). Cette note technique illustre la manière dont les options peuvent être mesurées et évaluées au regard d'un ensemble de critères de performance – par exemple, en examinant leur efficacité, leur efficacité et leur acceptabilité d'un point de vue politique et social.

► Vue aérienne de l'usine de traitement des eaux alimentée à l'énergie solaire, à Gaza.

Figure 11 : EXEMPLE D'UNE APPROCHE POUR L'ÉVALUATION ET LA HIÉRARCHISATION DES OPTIONS



Il est important de remarquer que cette approche n'est utile que lors de l'évaluation initiale des options. Des techniques et outils plus perfectionnés (par exemple, les analyses coûts-avantages, coûts-efficacité, multicritères ou celles par les options réelles) sont détaillés dans la note technique intitulée « Appraising

and Prioritising Options for Climate Resilient WASH » mentionnée plus haut. Les bureaux de pays de l'UNICEF sont encouragés à mener des analyses plus détaillées des options lorsque cela s'avère utile ou nécessaire.



© UNICEF/Mauritanie

Une femme assure la maintenance des panneaux solaires dans un système d'approvisionnement en eau alimenté à l'énergie solaire (Mauritanie).



© UNICEF/Palestine

ÉTAPE 6

CONTRÔLER, ÉVALUER ET GÉRER LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES POSSIBLES DES INITIATIVES DE L'UNICEF EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DU SECTEUR EAH

Cette étape vise à ce que les normes environnementales et sociales de l'UNICEF³¹ soient respectées et à ce que les interventions aient bien été classées selon le niveau de risque. Les projets ou interventions présentant un risque moyen ou élevé devront être soumis à de nouvelles évaluations.

Le personnel de l'UNICEF chargé des programmes (qu'il se trouve dans un bureau de pays, dans un bureau régional ou au siège) a pour mission d'appliquer les normes institutionnelles, sociales et environnementales (au-delà de la simple résilience aux changements climatiques) lors des étapes de conception, de mise en œuvre et de suivi de l'ensemble

des programmes et projets de l'UNICEF. Les normes environnementales et sociales élaborées par l'UNICEF présentent l'approche à suivre pour contrôler, évaluer et gérer les incidences environnementales et sociales éventuelles de tous les projets de l'UNICEF. Elles portent sur la totalité des programmes et contiennent également des contenus spécifiques aux changements

31. Les dernières normes environnementales et sociales de l'UNICEF étaient encore en cours de finalisation lorsque la présente note d'orientation a été publiée. Elles en forment une étape à part, car leur mise en œuvre s'effectuera dans l'ensemble des programmes de l'UNICEF.

32. Dans le cadre de l'UNICEF, l'expression « projet de l'UNICEF » désigne une série d'activités, qui contribuent aux composantes des programmes, organisées au cours d'une période définie, ainsi que leurs effets.



Construction de latrines (avec réservoirs de collecte) à Madagascar.

© Diotontolo/Madagascar

climatiques.³² Ces documents précisent les principes environnementaux et sociaux, ainsi que les normes de performances, qui doivent orienter l'ensemble du personnel de l'UNICEF impliqué dans la création des programmes de pays et des propositions.

Une note de synthèse relative aux normes environnementales et sociales est en cours de préparation. Elle fournira des directives détaillées sur la manière dont l'élément de contrôle des normes doit être appréhendé. Cette note fournira au personnel de l'UNICEF des instructions par étapes concernant

l'évaluation des risques environnementaux et sociaux éventuels de ses projets, qui résulte en l'attribution d'une catégorie de risque. Les projets classés dans les catégories de risque « élevé » ou « moyen » doivent être soumis à une autre forme d'évaluation et de gestion en matière de risques environnementaux et sociaux, respectivement une évaluation de l'impact environnemental et social et un plan de gestion sociale et environnementale. Aucune autre action n'est requise pour les projets classés dans la catégorie de risque « faible ».

APPLIQUER LES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES EN AFRIQUE DE L'EST ET AUSTRALE

Dans son « Strategic Framework on Environmental Sustainability for Children (2016-2017) » (Cadre stratégique relatif à la durabilité environnementale pour les enfants pour la période 2016-2017), l'UNICEF s'est engagé à renforcer de manière considérable les politiques, les programmes, le plaidoyer, la recherche et les engagements en matière de durabilité environnementale afin de produire de meilleurs résultats pour les enfants, et particulièrement les plus défavorisés. La deuxième priorité de l'UNICEF au titre de ce cadre est de piloter et déployer une série de normes et procédures en matière de durabilité environnementale et sociale.

En Afrique de l'Est et australe (ESAR), les normes et procédures environnementales et sociales ont été appliquées à une variété de projets de l'UNICEF dans le secteur EAH en Éthiopie, au Soudan du Sud et en Zambie, à l'aide d'une gamme d'outils associés. Ces derniers comprennent le contrôle et la catégorisation des projets, la mise au point des prototypes d'évaluation de l'impact environnemental et social et de plan de gestion sociale et environnementale, ainsi que l'application des procédures liées au site concerné. Ils ont été mis en œuvre en coopération avec la KfW, la banque de développement allemande. La grande expérience de cette dernière en matière de garanties environnementales et sociales a été associée à la longue expérience de l'UNICEF concernant les programmes relatifs au secteur EAH dans la région.

Afin de renforcer encore ce processus, la KfW a accueilli à son siège de Francfort l'un des membres du personnel de l'UNICEF ESAR travaillant dans le secteur EAH dans le cadre d'une formation par observation. À cette occasion, l'employé de l'UNICEF a acquis des connaissances concernant les différents outils, méthodes et bonnes pratiques pour la mise en œuvre du contrôle et des plans de gestion sociale et environnementale dans l'ensemble du portefeuille de la KfW. En consultation avec le siège de l'UNICEF, l'ESAR a adopté l'approche de la KfW vers un contrôle et une catégorisation des risques conformes aux normes environnementales et sociales. Cette approche est également conforme aux normes et catégorisations environnementales et sociales de la Banque mondiale.

Dans ce cadre, une présentation introductive en présentiel a été donnée par la KfW à 40 personnes (membres seniors du personnel de l'UNICEF affectés à l'EAH et experts de l'UNICEF en matière de normes environnementales et sociales) en 2019. Le bureau de l'ESAR s'est également engagé à fournir une formation sur ces normes aux responsables de projets de niveau intermédiaire au cours de l'année 2020.



Forage d'un puits dans la région Somali (Éthiopie).

© UNICEF/Éthiopie

Ledit plan d'action prévoyait également une approche normalisée pour fournir aux pays l'accès à un appui technique de haut niveau ainsi qu'un appui concernant l'assurance qualité de la part du bureau régional au moment où les bureaux de pays élaborent, mettent en œuvre et assurent le suivi des exigences en matière de normes environnementales et sociales au sein de leurs programmes.



© UNICEF/UND11088/Indonésie

ÉTAPE 7

MODIFIER LES PLANS EAH AFIN QU'ILS SOIENT RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES METTRE EN ŒUVRE

Lors de cette étape, les équipes pays de l'UNICEF affectées au secteur EAH ajustent leurs plans de travail afin de tenir compte des nouvelles interventions proposées et démarrent la mise en œuvre.

Les bureaux pays de l'UNICEF doivent adapter leurs plans de travail selon les modifications apportées aux programmes actuels et les nouvelles interventions définies au cours du processus de TRANSITION. Ces ajustements des plans de travail annuels ou glissants peuvent ensuite enrichir les descriptifs de programme de pays ou les examens à mi-parcours. Une fois la mise à jour de ces plans effectuée, des solutions intégrées seront disponibles pour le programme du bureau de pays afin de veiller à ce que les infrastructures, services et comportements EAH soient durables, sûrs et résilients aux changements climatiques ; à ce que le secteur EAH contribue au renforcement de la résilience communautaire aux changements climatiques ; et à ce que les programmes EAH appuient un secteur à faibles émissions de carbone. Vous êtes désormais prêt à mettre en œuvre le programme EAH qui répond aux objectifs de la TRANSITION. L'ampleur et la portée géographique de la crise liée à la COVID-19 ont souligné

l'importance de devoir « reconstruire en mieux ». En ce sens, il existe un très haut potentiel d'intégration de la résilience aux changements climatiques dans tout plan d'intervention face à la COVID-19. Le fait de veiller à ce que les risques climatiques aient été définis et intégrés à la conception et à l'implantation des infrastructures et des interventions du secteur EAH permettra de garantir que les interventions de lutte contre la COVID-19 ne se limitent pas à un impact à court terme, mais prodiguent des prestations qui dureront des décennies.

Les plans de travail EAH des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du siège sont en cours de révision pour garantir des interventions efficaces dans la lutte contre la COVID-19. Alors que les situations et solutions dans chaque bureau pays sont différentes, les risques climatiques peuvent aisément être pris en compte lors de l'implantation, la conception et la

Enfants et leur enseignante à SD Pantaraan, dans le district de Mamuju (Indonésie).

mise en œuvre proposées au titre des interventions de lutte contre la COVID-19, notamment la construction et la réhabilitation des installations EAH dans les communautés, les écoles et les centres de santé, ainsi que le renforcement de la résilience communautaire et l'usage multiple des systèmes d'approvisionnement en eau. Certaines de ces interventions, notamment la

solarisation des centres de santé et des écoles ainsi que l'accroissement de l'efficacité de l'approvisionnement en eau/électricité des services EAH, sont considérées comme des actions d'atténuation des effets des changements climatiques et pourraient aussi être envisagées pour une variété d'options de financement climatique.

ÉTAPE 8

DÉTERMINER LES DIFFÉRENTES OPTIONS DE FINANCEMENT ET METTRE AU POINT DES CONCEPTS ET DES PROPOSITIONS POUR COLLECTER DES FONDS

Lors de cette étape, il faut prendre en compte les différentes possibilités de financement climatique et environnemental en faveur de programmes EAH résilients aux changements climatiques. Il convient aussi d'étudier et d'évaluer les options qui impliquent un niveau de dépenses initial éventuellement plus élevé, mais desquelles découlent des coûts bien moindres sur la durée du cycle de vie des programmes résilients aux changements climatiques.

Une mise en œuvre rationnelle de la TRANSITION vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques exige de grandes capacités techniques ainsi qu'une approche particulièrement stratégique concernant les possibilités de financement. Il est très probable que la mise en œuvre de programmes EAH

résilients aux changements climatiques implique des coûts initiaux plus élevés, mais ces derniers peuvent facilement être contrebalancés par la réalisation d'économies substantielles à long terme, lorsque les infrastructures pourront résister aux aléas climatiques (par exemple, les sécheresses et les inondations) et les



Réhabilitation de l'usine de traitement des eaux Madain, à Bagdad (Iraq).

© UNICEF/Iraq

communautés seront plus résilientes. Il est important de veiller à ce que ce point soit compris et présent dans l'ensemble des propositions de projets EAH afin que la résilience aux changements climatiques ne devienne pas un module complémentaire nécessitant un financement distinct.

La note technique de l'UNICEF et du GWP intitulée « [WASH and Climate Financing: An Overview](#) » (Présentation des liens entre le secteur EAH et le financement climatique) fournit des informations pratiques sur les diverses possibilités de financement climatique disponibles pour le secteur EAH. Une autre note technique de l'UNICEF et du GWP intitulée « [Accessing Green Climate Fund \(GCF\) Resources for Transformative Climate Resilience WASH Projects for UNICEF](#) » (Obtenir un accès aux ressources du FVC que les projets EAH transformateurs de l'UNICEF soient résilients aux changements climatiques), a été élaborée dans l'optique spécifique de présenter les mécanismes de financement climatique propres à ce Fonds. Ces documents fournissent des informations pratiques au sujet des différentes possibilités de financement, des conditions et critères pour accéder à ces fonds et de la formulation de demandes, le tout accompagné de liens vers des sites Internet permettant d'obtenir de plus amples informations. L'UNICEF prévoit réviser régulièrement ces deux documents afin d'y inclure les informations les plus à jour sur l'adoption et la mise en œuvre des sources de financement, ainsi que l'ensemble des nouvelles avancées et tendances financières au fur et à mesure de leur évolution.

Au cours de l'étape 8 de la TRANSITION vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques, il est également possible d'évaluer les possibilités de partenariat avec des institutions agréées dans le cadre de certains fonds pour le climat, si vous avez relevé des initiatives de résilience aux changements climatiques dans le secteur EAH ayant une forte justification climatique au sein de leurs nouvelles propositions ou de celles en cours. Des notes de cadrage et propositions peuvent être conçues afin d'en débattre avec les gouvernements, les donateurs bilatéraux et le secteur privé, et de les concevoir à leurs côtés.

L'UNICEF a mis en place des partenariats mondiaux avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour collaborer sur des propositions et des projets de financement par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds pour l'adaptation et du FVC. Dernièrement, l'UNICEF a été reconnu comme un partenaire d'exécution dans le cadre du « Programme d'appui à la planification et aux activités préparatoires » du FVC. Ainsi, l'UNICEF peut bénéficier d'un accès direct à des fonds pour un ensemble d'activités préparatoires, comme le renforcement de la capacité des pays en matière de résilience aux changements climatiques ou celui des données probantes relatives aux changements climatiques. Une [note technique relative aux possibilités de financement de la préparation dans le secteur EAH](#) a également été conçue afin d'orienter les programmes EAH. De

Des enfants se lavent les mains dans une école maternelle à Chongju (République populaire démocratique de Corée).



© UNICEF/République populaire démocratique de Corée

plus, l'UNICEF cherche actuellement à obtenir une accréditation en matière de financement de projets du FVC, qui lui permettrait d'avoir un accès direct aux financements possibles pour les programmes EAH résilients aux changements climatiques. Ce processus ne devrait pas être achevé avant le début de l'année 2021 et le résultat sera annoncé au niveau mondial une fois obtenu. Les options présentées plus haut ne forment qu'un échantillon de celles qui sont disponibles pour faciliter l'élaboration de propositions de financement pour des programmes EAH de l'UNICEF résilients aux changements climatiques. Toutefois, outre l'exploration des options de financement

pour les projets de l'UNICEF, l'organisation doit également appuyer elle-même le secteur EAH au sein des pays, par exemple en les aidant à cerner les projets liés aux changements climatiques et les sources de financement éventuelles associées pour les gouvernements nationaux. À l'échelle de l'organisation, l'UNICEF examine les possibilités de financement mixte pour différentes interventions dans le secteur EAH afin d'améliorer l'efficacité de l'approvisionnement en eau et en énergie des services EAH, qui devrait se renforcer de manière notable et devenir une source d'intérêt.

EXEMPLE DE PROPOSITION LIÉE AU SECTEUR EAH DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL AVEC LA PARTICIPATION DE L'UNICEF



Solar powered water treatment and pumping system in Madagascar

© UNICEF/Madagascar

Renforcement des capacités d'adaptation et de résilience aux changements climatiques dans les communautés rurales d'Analamanga, Atsinanana, Androy, Anosy, et Atsimo Andrefana (Madagascar, 2016).

À l'échelle mondiale, Madagascar présente l'un des niveaux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement les plus faibles. Les données les plus récentes issues du Programme commun de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène révèlent que seulement 54,4 % de la population ont accès à des niveaux élémentaires d'approvisionnement en eau et 10,5 % à ceux d'assainissement. Les enfants malgaches sont exposés à de multiples risques climatiques, car le pays connaît régulièrement des cyclones, des sécheresses et des inondations. En parallèle, le pays est accablé par l'un des taux de malnutrition chronique les plus élevés du monde. L'on s'attend à ce que tous ces risques

augmentent, car les impacts des changements climatiques empirent et menacent la vie et l'avenir des enfants.

En 2015, le bureau de l'UNICEF à Madagascar a fait équipe avec le PNUD et le Bureau malgache de coordination des changements climatiques (Ministère de l'environnement et du développement durable) pour mettre sur pied une demande de financement climatique d'un montant de 5,8 millions de dollars É.-U. auprès du Fonds pour les PMA, géré par le Fonds pour l'environnement mondial.

Ce projet a été élaboré afin de soutenir les communautés rurales vulnérables pour leur permettre de résister face aux risques liés aux changements climatiques, particulièrement ceux qui ont trait à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

De plus amples détails sur ce projet sont disponibles [ici](#).

ÉTAPE 9

METTRE AU POINT DES INDICATEURS SMART³³ DE RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE SECTEUR EAH

This step involves developing a set of climate-resilient indicators linked to the shortlisted options Cette étape implique la conception d'une série d'indicateurs de résilience aux changements climatiques liés aux options d'intervention sélectionnées lors de l'étape 5. Ainsi, des ajustements programmatiques pourront être mis en place, de nouveaux programmes pourront être intégrés à d'autres existants et la durabilité des indicateurs de résilience aux changements climatiques pourra être contrôlée.

Les ODD présentent une excellente occasion de faire la jonction entre les programmes EAH et ceux liés aux changements climatiques, afin de rendre les premiers plus résilients aux effets de ces derniers. Les programmes EAH de l'UNICEF peuvent contribuer et contribueront à l'atteinte de l'ODD 13 ainsi que de l'ODD 6. Il est primordial de fournir des données probantes à ce sujet, pour pouvoir montrer où les interventions EAH contribuent à la résilience aux changements climatiques.

La note technique de l'UNICEF et du GWP intitulée « Monitoring and Evaluation for Climate Resilient WASH » (Suivi et évaluation pour un secteur EAH résilient aux changements climatiques) fournit des conseils sur la mise au point et l'utilisation d'indicateurs visant à assurer le suivi et l'évaluation des mesures mises en place pour renforcer la résilience aux changements climatiques des infrastructures, des services et des

communautés (ainsi que leur contribution à la durabilité globale des services EAH). Cette note technique est axée sur la complémentarité apportée par le suivi et l'évaluation de la résilience aux changements climatiques lorsque cette approche s'inscrit dans le cadre de systèmes de suivi et d'évaluation existants. Elle présente des exemples d'indicateurs types de suivi pouvant être utilisés et/ou adaptés le cas échéant. Elle résume par ailleurs les facteurs à prendre en compte lors du suivi de la résilience aux changements climatiques, et propose des manières de s'attaquer aux difficultés couramment rencontrées. Même si la note est conçue comme un élément central des efforts nationaux de suivi de la résilience aux changements climatiques du secteur EAH, elle peut également servir à définir quels indicateurs aident l'UNICEF à assurer le suivi de ses propres interventions en la matière.

Les indicateurs permettront à l'équipe EAH du bureau de pays de cerner les ajustements programmatiques les plus efficaces et les meilleurs moyens d'intégrer les nouveaux programmes aux programmes actuels. À l'échelle mondiale, les SMQ de l'UNICEF serviront à évaluer la progression de l'organisation dans la mise en œuvre de la TRANSITION vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques d'ici à 2021. De plus, les outils de contrôle de la durabilité seront également utilisés pour suivre la conformité des programmes EAH aux trois objectifs de la TRANSITION vers la résilience aux changements climatiques, à l'aide de nouveaux indicateurs spécifiques.

Enfin, l'UNICEF élabore actuellement, en collaboration avec l'université de Bristol, de nouveaux moyens de mesure efficace de la résilience des communautés aux changements climatiques, avec comme pays pilotes l'Éthiopie et le Népal.

33. Les critères SMART sont les suivants : Spécifique, mesurable, réalisable/approprié/attribution, pertinent/réaliste/fiable et limité dans le temps.

Usine de traitement des eaux en République populaire démocratique de Corée.





RENFORCEMENT
DES COMPÉTENCES ET APPUI
TECHNIQUE POUR RÉALISER
LA TRANSITION

La TRANSITION vers des programmes résilients aux changements climatiques implique l'accroissement des capacités et l'acquisition de nouvelles compétences pour une mise en œuvre réussie.

Ces nouvelles compétences comprennent :

Des compétences techniques, pour :

- Comprendre les risques climatiques s'appliquant dans différentes situations pour soutenir l'élaboration d'une justification climatique qui formera le socle des programmes EAH ;
- Prendre en compte les stratégies relatives aux programmes EAH qui adaptent au mieux les approches d'assainissement communautaire aux changements climatiques, afin de favoriser la modification durable des comportements ;
- Utiliser la télédétection et des systèmes d'information globaux pour cartographier la disponibilité des ressources en eaux souterraines ;
- Traiter les problématiques liées à l'efficacité, la conservation et la réutilisation des ressources en eau, ainsi qu'à la planification des ressources en eau en milieu urbain ou encore les opérations des services publics ;
- Déployer la technologie solaire à grande échelle ;
- Respecter les normes environnementales et sociales du pays et de l'UNICEF ;

- Établir des liens avec les cibles de l'ODD 6 autres que les cibles 6.1 et 6.2 et les appuyer (par exemple, dans des domaines comme la gestion des déchets, la gestion de la demande en eau, la sécurité hydrique, la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que les liens entre l'eau, la nourriture, l'énergie et l'environnement).

Des compétences en matière de financement, pour :

- Comprendre les modifications et les évolutions rapides de l'architecture du financement climatique ;
- Déterminer et réussir à obtenir des possibilités de financement climatique pour les programmes de l'UNICEF ;
- Soutenir les gouvernements et le secteur EAH pour avoir accès à de nouvelles sources de financement climatique.

Même si de gros efforts seront fournis pour accroître les capacités internes au sein de l'UNICEF, des partenariats mondiaux et régionaux solides sont déjà en place et peuvent appuyer fortement l'UNICEF dans la TRANSITION vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques. Ceux-ci sont décrits au tableau 3 ci-après.

Une femme apprend à installer des panneaux solaires au Centre d'autonomisation de la jeunesse, à Dollow (Somalie).



© UNICEF/UNIZ26042/Somalie

Tableau 3 : PARTENARIATS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES EAH RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

PARTENAIRE	APPUI ET THÈMES
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Programme alimentaire mondial	· Collaboration et plaidoyer conjoint en matière d'affectation des ressources en eau dans l'ensemble des secteurs.
Global Solar and Water Initiative	· Appui technique pour la technologie solaire.
GWP	· Renforcement des capacités autour du Cadre stratégique pour le développement de la résilience aux changements climatiques dans le secteur EAH : formation en ligne et notes techniques sur le financement climatique disponibles. · Sur demande, centre d'assistance à distance et assistance technique sur place pour mettre en œuvre le cadre à l'échelle nationale. · Appui technique pour l'élaboration des notes de cadrage et propositions relatives à la résilience aux changements climatiques.
Fonds international de développement agricole (FIDA)	· Mise en œuvre des services à usages multiples. Par exemple, consulter la note de terrain consacrée à la collaboration entre l'UNICEF et le FIDA pour aider à renforcer la résilience aux sécheresses des communautés les plus démunies au sud de Madagascar. Disponible ici .
Centre commun de recherche de la Commission européenne	· Technologie de télédétection par satellite afin d'identifier les sites « à haut potentiel » en matière d'extraction d'eaux souterraines à l'aide de forage de puits. Les notes de terrains consacrées à l'Éthiopie et à Madagascar sont disponibles ici .
Fondation Skat	· Ne laisser personne pour compte, soutenir l'amélioration du secteur EAH et lutter contre les inégalités. · Gouvernance des eaux souterraines et professionnalisation du secteur du forage.
Institut international de l'eau à Stockholm	· Appui technique pour la durabilité, la redevabilité et la gouvernance. · Appui technique pour la facilitation des analyses des goulots d'étranglement inhérents au secteur EAH (notamment, la portée des changements climatiques de l'analyse WASH BAT et les analyses WASH BAT sensibles aux risques).
PNUD	· Élaboration de notes de cadrage et de propositions conjointes à l'attention du FVC, du Fonds d'adaptation et du Fonds pour l'environnement mondial. · Conception de plans nationaux d'adaptation.
Programme des Nations Unies pour l'environnement	· Collaboration sur des propositions relatives aux changements climatiques et conception de plans nationaux d'adaptation.
ONU-Habitat	· Élaboration de notes de cadrage et de propositions conjointes à l'attention du Fonds d'adaptation.
Water Mission	· Renforcement des capacités en matière d'approvisionnement et d'options technologiques d'alimentation à l'énergie solaire (formation en ligne, manuel et évaluations disponibles). · Utilisation de la plateforme « Solar Hub » en Afrique de l'Ouest et centrale.
OMS	· Plans de gestion de la sécurité de sanitaire de l'eau résilients aux changements climatiques. · Plans de gestion de l'assainissement résilients aux changements climatiques. · Prévisions sur les impacts sanitaires des changements climatiques.
Organisation météorologique mondiale (OMM)	· Accès à des ressources et données probantes crédibles au sujet des changements climatiques (par exemple, archives météorologiques, produits de modèles climatiques, études menées par différentes organisations) et appui à la formulation d'une justification climatique.

Le tableau 4 figurant ci-après résume les autres ressources disponibles pour les bureaux de pays qui pourront les aider à mettre en œuvre la TRANSITION

vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques.

Tableau 4 : RESSOURCES DISPONIBLES POUR METTRE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES EAH RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

ACTUELLES
Cadre : Développement résilient au changement climatique du secteur EAH – Cadre stratégique (GWP/UNICEF)
Site Internet : « WASH Climate Resilience » (Résilience aux changements climatiques du secteur EAH), pour accéder aux notes techniques, aux modules d'apprentissage et à des ressources complémentaires (GWP/UNICEF) (GWP/UNICEF)
Site Internet : Pages SharePoint consacrées au climat , à l' énergie solaire , et à la pénurie d'eau (sites de communication internes à l'UNICEF)
Formation en ligne : « Solar powered water systems : An Overview of Principles and Practice » (Systèmes d'approvisionnement en eau alimentés à l'énergie solaire) (UNICEF/Water Mission)
Note technique : « WASH and Climate Financing: An Overview » (UNICEF/GWP)
Note technique : « Accessing Green Climate Fund (GCF) Resources for Transformative Climate Resilience WASH Projects for UNICEF » (UNICEF/GWP)
Note technique : « Overview of Readiness funding opportunities for WASH » (Aperçu des possibilités de financement de la préparation pour le secteur EAH), conçue afin d'orienter les programmes EAH (UNICEF)
À VENIR
Rapport : « Impact of Water Scarcity on Children in Middle East & North Africa region » (Impact de la pénurie d'eau sur les enfants dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord) (Bureau régional de l'UNICEF pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord)
Note technique : « Programmatic Approaches to Water Scarcity » (Approches programmatiques en matière de pénurie d'eau) (UNICEF)
Note technique : « Mitigating the risk of Urban Water Scarcity » (Atténuation du risque de pénurie d'eau en milieu urbain) (UNICEF)
Online course : « On the Strategic Framework for WASH Climate Resilient Development » (À propos du Cadre stratégique pour le développement de la résilience aux changements climatiques dans le secteur EAH) (UNICEF/GWP)
Formation en ligne : « Advanced course on solar powered water systems » (Formation avancée sur les systèmes d'approvisionnement en eau alimentés à l'énergie solaire) (UNICEF/Water Mission)
Formation en ligne : « Formation élémentaire sur les systèmes d'approvisionnement en eau alimentés à l'énergie solaire (UNICEF/Water Mission)
« Manual on the siting, design and installation of solar systems » (Manuel relatif à l'implantation, à la conception et à l'installation de systèmes à l'énergie solaire) (UNICEF/Water Mission) – sera disponible en anglais, français et espagnol



Délégués lors de la Conférence des enfants zambiens sur le climat, en Zambie.

© UNICEF/UNIT19232/Zambie



© UNICEF/UN0208017/Côte d'Ivoire

En fonction des besoins, les bureaux régionaux et le siège fourniront une assistance technique pour aider les bureaux pays à se familiariser avec le processus de TRANSITION vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques. Les mandats généraux seront rendus disponibles afin que les bureaux de pays puissent engager des consultants pour appuyer la TRANSITION, si nécessaire. Le bureau régional pour l'ESAR a déjà fourni un appui technique à des bureaux pays et publié des extraits de mandats pour recevoir une assistance technique.

Le centre d'assistance déjà en place consacré à la collaboration mondiale entre le GWP et l'UNICEF peut également fournir un appui lors de la mise en œuvre de la TRANSITION. Le renforcement des capacités internes en matière de mise en œuvre du Cadre stratégique pour le développement de la résilience aux changements climatiques dans le secteur EAH est

également prévu, par l'intermédiaire d'une formation en ligne composée de cinq modules qui comprennent des travaux pratiques sur la TRANSITION. Cette formation devrait avoir lieu en juin 2020, et il est prévu de la mettre à disposition ponctuellement par la suite sous la forme d'une autoformation.

Le siège, avec le soutien des bureaux régionaux, met également en place un centre d'assistance mondial dévolu à l'appui des bureaux de pays. Selon les besoins, des missions d'appui sur le terrain, fondées sur les critères de hiérarchisation convenus, auront lieu.

Des études de cas relatives à la manière dont les bureaux pays ont mis ou mettent en œuvre la TRANSITION vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques seront réalisées et distribuées, afin d'encourager le partage des connaissances et des enseignements tirés.

Des élèves se lavent les mains dans une école à Essankro, au sud-est de la Côte d'Ivoire.



GRANDES ÉTAPES, SUIVI, ET RÔLES DU SIÈGE ET DES BUREAUX RÉGIONAUX

Une infirmière se lave les mains avec de l'eau provenant d'un système d'approvisionnement alimenté à l'énergie solaire, dans le district d'Arua (Ouganda).

© UNICEF/UNI13220/Ouganda



La mise en œuvre de la TRANSITION mondiale vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques comprendra les grandes étapes suivantes :

- Les bureaux régionaux élaboreront une cartographie des pays sur le point d'entreprendre une nouvelle analyse de situation, de concevoir un nouveau programme de pays ou de réaliser un moment stratégique de réflexion ou un examen à mi-parcours ;
- Puisque la conduite d'un processus WASH BAT constitue une excellente porte d'entrée à la mise en œuvre de la TRANSITION, les bureaux régionaux cartographieront également la planification des analyses WASH BAT et, en collaboration avec le siège, appuieront l'intégration de la résilience aux changements climatiques et/ou l'élaboration d'une analyse WASH BAT sensible aux risques lors du processus ;
- Selon la cartographie, une liste des pays prioritaires à appuyer sera dressée pour chaque région ;
- Le siège et les bureaux régionaux s'accorderont sur une feuille de route relative à l'appui sur le terrain et à distance des pays prioritaires.
- Un centre d'assistance sera disponible pour l'ensemble des bureaux de pays ;

• Accompagné des conseillers régionaux de l'UNICEF dans le secteur EAH, le siège assurera le suivi de la TRANSITION vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques en 2020 et 2021.

• Ce suivi sera effectué via des mises à jour trimestrielles des progrès accomplis et des examens annuels des programmes. Il optimisera l'utilisation des systèmes de suivi institutionnel existants.

• Le système de compte rendu des SMQ mesurera le degré de mise en œuvre de la TRANSITION à la fin des années 2020 et 2021.

• Les indicateurs actuels de contrôle de la durabilité sont également en cours de complétion afin que les bureaux de pays puissent mesurer la progression de leurs programmes EAH en vue d'atteindre les objectifs de TRANSITION vers la résilience aux changements climatiques ;

• Un tableau de bord en ligne sera disponible et permettra de consulter les données de suivi.

• La redevabilité s'en trouvera ainsi renforcée, car il donnera une idée précise des progrès accomplis pour la mise en œuvre de la TRANSITION au sein du pays et, à terme, vers la réalisation de la TRANSITION mondiale de l'organisation vers des programmes EAH résilients aux changements climatiques.

Des élèves se lavent les mains à l'école de Mulli (Éthiopie).



© UNICEF/Éthiopie



ANNEXES

Système d'approvisionnement en eau alimenté à l'énergie solaire dans le camp de réfugiés de Mantapala, dans le district de Nchelenge (Zambie).

© UNICEF/Zambie

ANNEXE 1

RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES AU SEIN DES QUESTIONS DE SUIVI STRATÉGIQUE (SMQ) DE L'UNICEF

1. RÉSULTATS EN MATIÈRE D'EAU, D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIÈNE (EAH) RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

SMQ-24-01-SUPP2401_WS1-10v2

Combien des bénéficiaires directs des interventions de l'UNICEF par niveau de service (SMQ WS 1-12, WS 1-13, WS 4.2-6, et WS 4.2-9) ont obtenu des solutions résilientes aux changements climatiques en 2019 ?

Des explications supplémentaires sur ce qu'est un système résilient aux changements climatiques seront fournies dans un document en cours de préparation (disponible en novembre 2019). Notons d'ores et déjà que les investissements affectés à la résilience aux changements climatiques dans le secteur de l'eau sont ceux qui tiennent compte de TOUS les aspects suivants :

- L'analyse des risques met en évidence les impacts potentiels en cas de phénomènes météorologiques extrêmes et inclut des mesures préventives (c'est-à-dire, des infrastructures surélevées dans les zones inondables, des capacités supplémentaires de stockage, des plans de gestion de la sécurité de l'approvisionnement en eau résilients aux changements climatiques, etc.) ;
- Les ressources en eau sont fiables à tout moment, tout au long de l'année (par exemple, pendant la période de sécheresse) et pendant des phénomènes météorologiques extrêmes (par exemple, durant les sécheresses et les inondations) ;
- Les modèles de prestation de services et de gestion sont suffisamment robustes pour faire face aux situations de crise et garantir la durabilité des infrastructures à plus long terme ;
- L'impact du système en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) a été pris en compte et (lorsque c'est envisageable), il est fait usage de sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie solaire pour diminuer ces émissions.

· Le recours à des générateurs alimentés au diesel est accepté s'ils sont utilisés comme solution de substitution ou dans des situations dans lesquelles les autres options ne sont pas appropriées.

Les informations sont désagrégées par niveau de service : non amélioré/eaux de surface, limité, élémentaire, élémentaire+ et géré en toute sécurité.

Explication du formulaire contenant les SMQ : Décomposition du niveau de service atteint grâce aux interventions :

Géré en toute sécurité	
Élémentaire+	
Élémentaire	
Limité	
Non amélioré/eaux de surface	
Ne connais pas la décomposition	
Total	

Remarque : Veuillez essayer de fournir une décomposition du niveau de service. Si vous ne savez pas quel niveau de service a été atteint, vous pouvez alors utiliser la cellule intitulée « ne connais pas la décomposition ». Il est cependant recommandé d'avoir une estimation de la décomposition des niveaux de service existants. Le total doit correspondre au nombre total de personnes ayant bénéficié des systèmes résilients aux changements climatiques.

2. UTILISATION DE TECHNOLOGIES SOLAIRES

SMQ-24-01-SUPP2401_WS2-22

Veuillez fournir le nombre de systèmes d'approvisionnement en eau alimentés à l'énergie solaire installés avec l'aide de l'UNICEF au cours de l'année à l'étude :

1. Dans des installations communautaires
2. Dans des écoles
3. Dans des centres de santé
4. Systèmes à usages multiples (communautés, écoles et centres de santé)

Le but de cette question est de mieux comprendre quels bureaux de pays mettent en œuvre des programmes d'énergie solaire (appliqués aux systèmes d'approvisionnement en eau) et quel est

l'objectif de ces derniers. Il s'agit de pouvoir rendre compte de manière plus précise de la situation et de veiller à ce que nous fournissions un appui en matière de programmes d'énergie solaire ainsi que des mises à jour sur leurs avancées. La possession d'informations relatives aux utilisations des systèmes alimentés à l'énergie solaire installés pourra nous aider à appréhender la portée des programmes ainsi que la manière dont ils évoluent. Veuillez ne mentionner que les pays dans lesquels de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau alimentés à l'énergie solaire ont été installés dans le cadre d'un programme EAH de l'UNICEF en 2019, à l'occasion d'un programme d'action humanitaire ou de développement.

3. INSTITUTIONS – ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS DE SOINS DE SANTÉ

SMQ-24-01-SUPP2401_WS3-22

Au cours de l'année à l'étude, combien d'élèves supplémentaires ont obtenu un accès à des installations EAH (l'une ou plus parmi les suivantes : installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement ou d'hygiène élémentaires) par l'intermédiaire direct des programmes de développement soutenus par l'UNICEF (en dehors des programmes d'urgence) ?

Se réfère au nombre d'élèves au sein des écoles mentionnées dans les SMQ précédentes (SMQ-24-01-SUPP2401_WS3-21). Dans la deuxième colonne du tableau, fournir une estimation du nombre d'élèves sensibilisés qui ont accès à des systèmes EAH dans les écoles résilientes aux changements climatiques (consulter la SMQ-24-01-SUPP2401_WS1-10v2 supra pour obtenir des informations sur les systèmes résilients aux changements climatiques).

	# Nombre d'élèves sensibilisés	dont ceux qui bénéficient de services EAH dans les écoles (WinS)
Total		

SMQ-24-02-4.b.1.a-4

Au cours de l'année à l'étude, dans combien d'écoles supplémentaires, non mentionnées les années précédentes, des installations d'assainissement distinctes pour les filles et les garçons ont-elles été construites (ou réhabilitées pour rétablir l'accès à celles-ci) avec le soutien de l'UNICEF ?

Cette question apportera des réponses utiles à la cible du Plan stratégique relative aux institutions de la manière suivante (triées par type d'installation ou de service) :

Les écoles dans lesquelles des installations distinctes selon le genre ont été construites doivent être mentionnées ici.

Les installations distinctes désignent des installations d'assainissement pour les garçons et les filles qui sont physiquement séparées par une distance, des barrières ou d'autres moyens, conformément aux normes et règles nationales. Dans les écoles non mixtes, les installations neuves ou réhabilitées peuvent être mentionnées ici si ces dernières sont utilisées exclusivement par des garçons ou par des filles.

L'année 2019 est la deuxième du Plan stratégique et les résultats obtenus au cours de cette dernière seront additionnés à ceux de l'année 2018 ; veuillez donc ne pas inclure d'écoles mentionnées en 2018.

Seules les écoles remplissant les critères suivants doivent être mentionnées à cette SMQ :

- Seules les écoles dans lesquelles des installations d'assainissement ont été construites ou réhabilitées en 2019 doivent être mentionnées ;
- Seules les écoles dans lesquelles il existe des installations d'assainissement distinctes pour les garçons et les filles ;
- L'intervention a été mise en œuvre dans le cadre d'un programme financé par l'UNICEF.

Pour obtenir plus d'informations, consulter la page du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau,

de l'assainissement et de l'hygiène consacrée au suivi de l'EAH dans les écoles, disponible à l'adresse suivante :

<https://washdata.org/monitoring/schools>

Veuillez indiquer combien d'entre elles sont résilientes aux changements climatiques.

	# Nombre d'élèves sensibilisés	dont ceux qui bénéficient de services EAH dans les écoles (WinS)
Total		

SMQ-24-02-4.b.1.c-7

Au cours de l'année à l'étude, dans combien d'établissements de soins de santé supplémentaires, non mentionnés les années précédentes, des installations EAH (au moins pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement ou l'hygiène) ont-elles été construites (ou réhabilitées pour rétablir l'accès à celles-ci) par l'intermédiaire direct des programmes soutenus par l'UNICEF ?

Les installations EAH mentionnées pour cet indicateur doivent faire partie de tout établissement de soins de santé où des installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement ou d'hygiène ont été récemment installées ou réhabilitées pour le personnel médical ou les patients, conformément aux normes nationales ou aux directives de l'OMS. L'année 2019 est la deuxième du Plan stratégique et les résultats obtenus au cours de cette dernière seront additionnés à ceux de l'année 2018 ; veuillez donc ne pas inclure d'établissements de soins de santé mentionnés en 2018. Seules les installations remplissant les critères suivants doivent être mentionnées à cette SMQ :

- Seules les installations d'approvisionnement en eau, d'assainissement ou d'hygiène construites ou réhabilitées dans des établissements de soins de santé en 2019 doivent être mentionnées ;
- L'intervention a été mise en œuvre dans le cadre d'un programme financé par l'UNICEF ;
- Si possible, indiquer la population desservie par ces établissements.

Pour obtenir plus d'informations, consulter la page du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène consacrée au suivi de l'EAH dans les établissements de santé, disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/monitoring/health-care-facilities>

Veuillez désagréger les données et indiquer le nombre d'installations résilientes aux changements climatiques.

	# Nombre d'établissements de soins de santé sensibilisés	Dont ceux dotés d'installations EAH résilientes aux changements climatiques
Total		

ANNEXE 2

SOURCES D'INFORMATION PERTINENTES AU SUJET DE L'EAU/L'ASSAINISSEMENT ET DES RISQUES CLIMATIQUES

- Le **Système d'observation hydrologique de l'Organisation météorologique mondiale** est un portail d'accès aux données en ligne des services hydrologiques nationaux du monde entier, qui publient leurs données historiques et/ou recueillies en temps réel sans restriction et gratuitement. Disponible [ici](#).
- **AQUASTAT** fournit des données, informations et outils normalisés afin de générer des analyses relatives aux ressources en eau, à leur utilisation ainsi qu'à la gestion de l'eau en milieu agricole. Disponible [ici](#).
- Le **Centre mondial de données sur le ruissellement** fournit une série de données recueillies à long terme dans le monde entier. Disponible [ici](#).
- Le **Centre mondial de climatologie des précipitations** fournit des jeux de données relatives aux précipitations mensuelles et quotidiennes sous forme de valeurs aux points de grille. Disponible [ici](#).
- Le **Système mondial d'information sur les eaux souterraines** du Centre international d'évaluation des ressources en eau souterraine fournit des informations et des données relatives aux eaux souterraines dans le monde entier. Disponible [ici](#).
- Le **Réseau mondial de surveillance des eaux souterraines** présente des données relatives aux niveaux de la nappe phréatique ainsi que des évolutions en cours à ce même niveau. Disponible [ici](#).
- **Climate Information** propose différentes ressources sur la manière dont le climat devrait évoluer, quel que soit le lieu. De nombreuses ressources sont disponibles, par exemple [ici](#), [ici](#) et [ici](#).
- Le **Centre international de données sur l'hydrologie des lacs et des réservoirs** héberge des données mondiales relatives aux lacs et aux réservoirs. Disponible [ici](#).
- Le **Consortium of Universities for the Advancement of Hydrologic Science** (Consortium des universités pour l'avancement des sciences hydrologiques) est un portail de données hydrologiques qui répertorie les sites Internet existants qui fournissent des informations sur les données. Disponible [ici](#).
- Le **Système mondial des systèmes d'observation de la Terre** est un portail permettant d'accéder à des données d'observation de la Terre à partir de différentes archives. Disponible [ici](#).
- Le **Earth2Observe Water Cycle Integrator** (Intégrateur du cycle de l'eau de Earth2Observe) est un portail permettant d'observer et d'analyser des données d'observations de la Terre, *in situ* ou sous forme de modèles. Disponible [ici](#).
- Le **Global Flood Monitoring System** (Système de suivi des inondations au niveau mondial) est un système expérimental financé par la NASA qui utilise en temps réel des informations

relatives aux précipitations issues d'une analyse multisatellite des précipitations de la Mission pour la mesure des pluies tropicales, une modélisation du ruissellement et du détournement des eaux, ainsi que des variables relatives à l'écoulement fluvial, au stockage des eaux de surface et aux inondations. De plus, le portail affiche les cartes les plus récentes des précipitations ainsi que les cumuls sur deux, trois ou sept jours. Disponible [ici](#).

- La mission de **mesure des précipitations à l'échelle du globe** fournit des données provenant d'un réseau international de satellites pour observer, au niveau mondial, les données relatives à la pluie et à la neige, afin d'améliorer la compréhension et la prévision concernant les cyclones tropicaux, les phénomènes météorologiques extrêmes, les inondations, les glissements de terrain, les modèles des surfaces continentales, la propagation des maladies transmises par l'eau, l'agriculture, la disponibilité de l'eau douce et les changements climatiques. Disponible [ici](#).
- La **base de données sur les situations d'urgence** contient des données sur la fréquence et les effets de plus de 22 000 catastrophes majeures (notamment les catastrophes liées à l'eau) survenues dans le monde de 1900 à ce jour. Disponible [ici](#).
- L'**Integrated Flood Management Help Desk** (Centre d'assistance pour la gestion intégrée des inondations) fournit 24 outils et directives, ainsi qu'une fonction permettant de demander un soutien personnalisé à une communauté rassemblant 35 organisations spécialisées dans la gestion des inondations, notamment concernant les systèmes d'alerte rapide. Disponible [ici](#).
- L'**Integrated Drought Management Help Desk** (Centre d'assistance pour la gestion intégrée des sécheresses) fournit des outils et directives, ainsi qu'une fonction permettant de demander un soutien personnalisé à une communauté rassemblant 34 organisations spécialisées dans la gestion des sécheresses, y compris le suivi, les systèmes d'alerte précoce, l'évaluation de vulnérabilité et d'impact, la préparation et les mesures d'atténuation des effets des sécheresses. Disponible [ici](#).
- Le **Global Water Tool (GWT)** (Outil mondial sur l'eau) permet d'identifier les risques et possibilités institutionnels liés à l'eau. Disponible [ici](#).
- Le **Flood and Drought Monitor** (Suivi des inondations et des sécheresses) est un portail sur lequel les utilisateurs peuvent cartographier des données satellite pour appuyer leur planification des épisodes d'inondation et de sécheresse. Disponible [ici](#).
- Le **Water Risk Filter** (Filtre des risques liés à l'eau) est un outil permettant de visualiser des données et des analyses relatives à l'eau. Disponible [ici](#).

- L'**AQUEDUCT Water Risk Atlas** (Atlas AQUEDUCT des risques liés à l'eau) permet de cartographier les indicateurs concernant l'eau au niveau mondial afin de déterminer de manière générale les risques liés à l'eau. Disponible [ici](#). Il comprend également un analyseur des inondations au niveau mondial. Disponible [ici](#).
- Le **Système mondial d'annonce de crues** utilise les estimations

satellite des précipitations au niveau mondial afin de prévoir les inondations et de donner l'alerte. Disponible [ici](#).

- La **Real-time Integrated Global Flood Map** (Carte intégrée des inondations au niveau mondial et en temps réel) est une plateforme expérimentale pour cartographier les précipitations extrêmes. Disponible [ici](#).

ANNEXE 3

LISTES DE CONTRÔLE DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À L'EAH RÉSILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

À partir de la même structure que les analyses WASH BAT (dispositifs fondamentaux, fonctions et critères), les listes de contrôle suivantes peuvent aider les bureaux de pays à faciliter les discussions au sein du secteur ainsi que l'étude de l'environnement favorable global pour un secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) résilient aux changements climatiques.

Politiques/stratégies sectorielles

Il faut mettre en place un cadre stratégique dans lequel les politiques et stratégies d'atténuation des changements climatiques et environnementaux et d'adaptation à ces derniers sont bien alignées sur celles en matière d'EAH, et inversement, afin d'orienter les programmes et les interventions vers la conception de services plus résilients.

Liste de contrôle

- Le plan d'adaptation national classe-t-il l'approvisionnement en eau et l'assainissement comme un secteur prioritaire ?
- Les politiques et stratégies de développement de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement mentionnent-elles spécifiquement la manière dont les changements climatiques se répercutent sur elles (chocs et événements soudains, ainsi que ceux à évolution lente) ? Sont-elles alignées avec les priorités nationales en matière d'atténuation et d'adaptation ?
- Les stratégies en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement comprennent-elles une utilisation durable de l'eau et promeuvent-elles un accroissement de l'efficacité de la distribution, des économies d'eau et de la réutilisation de l'eau, ainsi que, de manière générale, des « options peu risquées » qui conviendraient même en l'absence de changements climatiques ?
- Des stratégies de gestion des sécheresses et des inondations existent-elles dans le pays en question (liées aux alertes rapides et à la planification d'urgence) et, le cas échéant, mettent-elles l'accent sur l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine plutôt que sur d'autres usages en cas de pénurie ?
- Des informations rigoureuses relatives aux changements climatiques existent-elles dans le pays en question et, le cas

échéant, sont-elles disponibles aux échelles temporelles et géographiques appropriées pour enrichir la planification de l'utilisation des ressources en eau à moyen et court terme ? Si elles existent, sont-elles utilisées efficacement pour hiérarchiser les interventions dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ?

- Les politiques environnementales intègrent-elles les principes en matière de responsabilité, de participation, de genre, de protection des écosystèmes, de droits de la nature et de protection des groupes les plus vulnérables face aux impacts des changements climatiques ?

Dispositifs institutionnels : Coordination

Un mécanisme de coordination interministérielle doit être mis en place entre les services chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, ainsi que de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

Liste de contrôle

- Les changements climatiques sont-ils intégrés aux dialogues sectoriels de l'EAH, aux examens sectoriels conjoints, ainsi qu'aux réunions d'échange d'informations et de coordination, pour ainsi renforcer la collaboration entre les services et les organismes ?
- Les coordonnateurs nationaux de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, des processus de communication nationale relatifs à la Convention, des processus nationaux d'adaptation et des contributions déterminées au niveau national en faveur de l'Accord de Paris, travaillent-ils avec les services gouvernementaux chargés de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement afin de définir des priorités en matière d'adaptation et d'atténuation sectorielles ?
- Le secteur EAH est-il consulté et participe-t-il activement aux processus nationaux d'adaptation et d'atténuation ?
- Des mécanismes de coordination et des accords transfrontaliers relatifs au partage des ressources en eau ont-ils été mis en place afin de traiter les problématiques liées à l'adaptation aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe ?

Dispositifs institutionnels : prestation des services

Les modèles de prestation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être résilients aux changements climatiques et contribuer au renforcement de la résilience communautaire face aux effets des changements climatiques.

Liste de contrôle

- Existe-t-il des directives et spécifications techniques en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers pour les technologies d'approvisionnement en eau et d'assainissement ?
- Les systèmes de prestation des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont-ils fondés sur une analyse des risques qui s'attarde sur les facteurs liés aux changements climatiques et qui convient à différents contextes, en minimisant l'exposition de la population à d'éventuels échecs découlant des menaces climatiques ?
- Des normes environnementales et sociales ont-elles été établies pour les services déjà en place comme pour les interventions à venir ?

Dispositifs institutionnels : redevabilité et réglementation

Des systèmes gouvernementaux doivent être mis en place pour assurer le suivi des cibles nationales en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, ainsi que le suivi des engagements internationaux liés au secteur EAH.

Liste de contrôle

- Des mécanismes clairs et efficaces de participation citoyenne (par exemple, par l'intermédiaire d'organisations de la société civile) aux processus nationaux de gestion des risques, d'atténuation et d'adaptation existent-ils ?
- Des mécanismes fonctionnels de contrôle interne, tels que des audits gouvernementaux ou des commissions de transparence, qui vérifient la conformité aux objectifs nationaux et aux engagements internationaux (par exemple, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai et l'ODD 13) existent-ils ?
- Existe-t-il une institution ayant la mission bien définie d'assurer le suivi des objectifs et des engagements ? Ces informations sont-elles rendues publiques ?
- Les ressources et capacités suffisent-elles pour atteindre les objectifs nationaux et respecter les engagements internationaux en matière de gestion des risques, ainsi que d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers ?
- Le service national chargé du suivi des objectifs et engagements sectoriels (gestion des risques, atténuation et adaptation) mène-t-il régulièrement des examens ? Dispose-t-il de l'autonomie suffisante pour agir en tant qu'arbitre compétent ?
- Existe-t-il des incitations à investir dans des technologies d'alerte rapide, d'atténuation (comme les énergies renouvelables) et d'adaptation aux changements climatiques au sein du secteur EAH ?

Financement du secteur

Les priorités nationales fixées en matière de gestion des risques, d'atténuation et d'adaptation au sein du secteur EAH doivent être appuyées par des mécanismes de financement adéquats.

Liste de contrôle

- Les critères de financement accordent-ils une importance

particulière à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience aux changements climatiques aux fins de programmes EAH durables, qui seront donc résilients aux phénomènes météorologiques extrêmes et récurrents et qui favoriseront la résilience communautaire aux changements climatiques ?

- Existe-t-il une évaluation exhaustive des coûts liés à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation au sein du secteur EAH pour différents scénarios (par exemple, les sécheresses prolongées et les inondations plus fréquentes) ? Les déficits de financement sont-ils estimés selon une comparaison entre les besoins de financement et les financements reçus ?
- Les dépenses d'investissement sont-elles suffisantes et prévoient-elles des postes budgétaires consacrés à l'atténuation, à la prévention, à la préparation d'urgence et à l'adaptation afin de respecter les engagements internationaux et les cibles nationales dans le secteur de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, notamment concernant la coordination et le renforcement des capacités ?
- Les interventions EAH prioritaires résilientes aux changements climatiques sont-elles exprimées sous le prisme d'une justification climatique convaincante ?
- Le secteur EAH a-t-il convenu d'un plan d'action avec les coordonnateurs nationaux chargés de l'environnement sur la manière d'obtenir des financements auprès de fonds multilatéraux spécialisés dans la lutte contre les changements climatiques (par exemple, le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation ou le Fonds pour l'environnement mondial) ?
- Une analyse institutionnelle a-t-elle été conduite en fonction d'un éventail d'options de financement (par exemple, transferts monétaires) et d'intermédiaires afin d'appuyer les systèmes d'assainissement, en particulier concernant les ménages les plus démunis, grâce au réinvestissement pour l'adaptation aux conditions climatiques et/ou la reconstruction après la survenue de phénomènes météorologiques extrêmes ?

Planification

Les plans EAH nationaux doivent être fondés sur une bonne « compréhension du problème » et élaborés après « l'identification et l'examen des options visant à renforcer la résilience au changement climatique » (d'après les deux premiers domaines d'action du Cadre stratégique pour le développement résilient aux changements climatiques du secteur EAH).

Liste de contrôle

- Le secteur EAH a-t-il conduit ou mis à jour une analyse des risques au niveau national (les acteurs locaux menant le processus) qui prend en compte les différentes menaces climatiques, le niveau d'exposition des infrastructures et de la population, ainsi que les vulnérabilités (par exemple, cartographie des vulnérabilités) du secteur à la lumière des changements climatiques ?
- Les risques liés aux changements climatiques identifiés sont-ils superposés à une cartographie présentant les communautés défavorisées et les niveaux faibles d'accès à l'eau et à l'assainissement ? Cette cartographie est-elle utilisée afin de fixer ou mettre à jour les priorités, les objectifs ainsi que les activités d'atténuation et d'adaptation adaptées à différentes situations ?

- c. Les processus de planification du secteur EAH sont-ils assez souples pour pouvoir y intégrer de nouveaux risques identifiés et mettre à jour les priorités selon les nouvelles cibles nationales et engagements internationaux en matière d'atténuation et d'adaptation ?
- d. Le secteur privé est-il impliqué dans le soutien aux options d'atténuation aux changements climatiques et d'adaptation à ces derniers ?

Suivi et examen

Les systèmes de suivi utilisés dans le secteur EAH doivent évaluer la complémentarité et les améliorations découlant de l'introduction de mesures d'atténuation et d'adaptation (d'après le quatrième domaine d'action du Cadre stratégique).

Liste de contrôle

- a. Les plans et stratégies dans le secteur EAH intègrent-ils un suivi des systèmes comprenant des indicateurs d'évaluation de l'efficacité des mesures prioritaires en matière d'atténuation et d'adaptation ?
- b. Les indicateurs sélectionnés pour évaluer le niveau de résilience aux changements climatiques dans le secteur EAH sont-ils liés à des bases de données existantes (nationales ou internationales) ? Les méthodes de recueil d'informations sont-elles viables et faciles à utiliser en cas de ressources limitées ?
- c. Existe-t-il des capacités de suivi des phénomènes climatiques soudains et de ceux à évolution lente, ainsi que des systèmes d'alerte rapide permettant de fournir des informations en temps opportun aux décideurs ?
- d. Des évaluations d'impact des interventions précédentes dans le secteur EAH comprenant une analyse de la manière dont les menaces climatiques ont influé sur les résultats escomptés et les objectifs ont-elles été menées ?
- e. Existe-t-il des programmes de recherche formative fournissant des informations relatives aux facteurs qui alimentent la demande en matière d'assainissement, notamment l'influence des risques climatiques (par exemple, les inondations) sur la volonté des personnes et la capacité à long terme de (ré) investir dans les services d'assainissement ?
- f. Existe-t-il des mécanismes de discernement, de partage et de diffusion des enseignements tirés de la mise en œuvre d'expériences pilotes en matière d'atténuation et d'adaptation au sein du secteur EAH ?
- g. Des systèmes de suivi des ressources en eau ont-ils été mis en place au niveau des bassins versants ?

Renforcement des capacités

Les institutions travaillant en tandem avec le secteur EAH doivent être capables de traiter l'intégration des changements climatiques et la réduction des risques au sein du secteur.

Liste de contrôle

- a. Existe-t-il un plan exhaustif de renforcement des capacités en matière de résilience aux changements climatiques et d'analyse des risques, fondé sur une évaluation des besoins en capacités (par exemple, les données météorologiques, la modélisation et l'analyse des tendances concernant les eaux souterraines) ?

- b. Les niveaux décentralisés possèdent-ils les capacités techniques pour traiter la gestion des risques et la résilience aux changements climatiques au sein du secteur EAH (par exemple, pour recueillir les informations relatives à l'impact sur les plus démunis et sur le rythme des progrès) ?
- c. La résilience des marchés locaux aux effets des changements climatiques s'est-elle améliorée ? Sont-ils en mesure de répondre à la demande pendant les crises (phénomènes soudains ou à évolution lente) ?
- d. Des technologies appropriées existent-elles au sein du pays afin d'accroître le stockage des eaux de surface ou souterraines, l'efficacité des systèmes de distribution et la réutilisation de l'eau ?
- e. Les partenaires d'exécution ont-ils la capacité de mettre en œuvre efficacement des efforts en matière de résilience aux changements climatiques dans le secteur EAH ?

Environnement global favorable : leadership politique

Le programme de lutte contre les changements climatiques doit être soutenu par le gouvernement et le secteur EAH.

Liste de contrôle

- a. Le pays fait-il partie des signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris ? A-t-il fixé des objectifs clairs et réalistes en matière d'atténuation et d'adaptation ?
- b. Les responsables communautaires et traditionnels sont-ils représentés ? Se sont-ils engagés en faveur du programme national relatif à la lutte contre les changements climatiques ?

Environnement global favorable : Décentralisation

Les plans de développement infranationaux doivent intégrer la résilience aux changements climatiques et le secteur EAH.

Liste de contrôle

- a. Les priorités en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers dans le secteur EAH sont-elles présentes dans les plans régionaux de développement respectifs ?
- b. Existe-t-il des mécanismes de coordination, d'échange de données et de retour d'informations entre les niveaux central, infranational et local ?

Environnement global favorable : Normes sociales

Les normes sociales doivent appuyer l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et l'adaptation aux changements climatiques.

Liste de contrôle

- a. Les médias parlent-ils régulièrement des problématiques liées aux changements climatiques ainsi qu'à la nécessité d'utiliser les ressources en eau de manière rationnelle et efficace ?
- b. Le plaidoyer en faveur de l'approvisionnement en eau cible-t-il régulièrement les leaders d'opinion et les décideurs ?
- c. Les chefs religieux et traditionnels soutiennent-ils activement l'engagement national en faveur du programme de lutte contre les changements climatiques ?

- d. Les connaissances locales sont-elles intégrées aux analyses des risques et catastrophes climatiques ? Les stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques sont-elles prises en compte lors de la hiérarchisation des interventions ?
- e. La durabilité environnementale et la résilience aux changements climatiques figurent-elles dans les programmes scolaires (ainsi que les activités périscolaires), afin que les enfants puissent devenir des acteurs du changement au sein de leurs communautés ?

Prestataires de services

Les prestataires de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent posséder les capacités et les ressources pour s'adapter aux changements climatiques et participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Liste de contrôle

- a. Les prestataires de services ont-ils les capacités/ressources pour analyser, concevoir, mettre en œuvre et assurer le suivi des plans d'adaptation et d'atténuation au moyen d'actions concrètes ?
- b. Les opérateurs des services d'approvisionnement en eau suivent-ils les directives proposées par l'OMS relatives aux plans de gestion de la sécurité de l'approvisionnement en eau résilients aux changements climatiques ?
- c. L'assainissement, le traitement des eaux, leur fourniture, leur distribution et les infrastructures de stockage ont-elles été conçues de manière à répondre et résister aux menaces climatiques, notamment les phénomènes extrêmes ?
- d. Les prestataires de services ont-ils accès à des postes budgétaires réservés ou à des assurances pour réhabiliter les services après la survenue de phénomènes extrêmes ?



© UNICEF/UNI119231/Zambie

Cérémonie de clôture de la Conférence des enfants zambiens sur le climat, à Lusaka (Zambie).

Auteurs

UNICEF, Équipe Eau et Environnement, EAH/Division des programmes/Siège de New York

Conception et mise en page

Giovanna Burinato

Pour plus d'informations sur cette publication et les programmes de l'UNICEF sur le climat, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, veuillez contacter :

Silvia Gaya

sgaya@unicef.org

Fiona Ward

fward@unicef.org

Jorge Alvarez-Sala

jalvarezsala@unicef.org

Irene Amongin

iamongin@unicef.org

